

2019



2021

La FAGE et les élu.e.s associatif.ve.s :
l'engagement pour les étudiant.e.s

“ Agissez, Agissez ! Et votre exemple rayonnera ”

*XXIVème congrès de la FAGE, Paul Bouchet,
rédacteur de la charte de Grenoble.*



La Fédération des associations générales étudiantes –FAGE– est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

La FAGE est membre de :

CESE – Conseil Economique Social et Environnemental

CNAJEP – Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

CNCB – Comité National Contre le Bizutage

CNEA – Conseil National de l'Enseignement Agricole

CNESER – Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

CNOUS – Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires

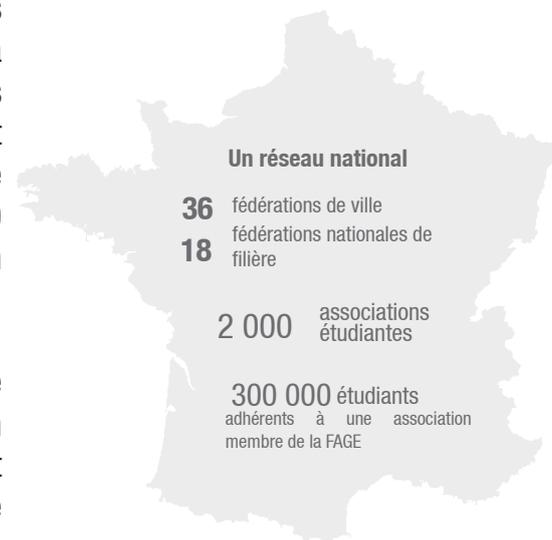
Comité 21 – Le réseau des acteurs de développement durable
Collectif Les places de la républiques

CSE – Conseil Supérieur de l'Éducation

ESU – European Students' Union

MedNet – Mediterranean Network of Student Representatives

CNAM – Caisse Nationale de l'Assurance Maladie



1

**Garantir la démocratisation
de l'enseignement supérieur
et de la recherche**

Page 10

2

**Assurer l'insertion
professionnelle des étudiants
par une modernisation de
l'enseignement supérieur**

Page 18

3

**Renforcer une coordination
territoriale des établissements
d'enseignement supérieur**

Page 24

4

**Un enseignement supérieur
au cœur du développement
social et sociétal d'un jeune**

Page 30

5

**Promouvoir une recherche
ambitieuse et accessible**

Page 38

6

**Livrets thématiques : Santé et
Ingénieurs**

Page 44



Du 10 au 21 juin 2019, vous serez amenés en tant qu'élus aux conseils centraux de votre université à élire vos représentants au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

À l'heure où les mutations de la société entraînent de nombreuses angoisses pour les jeunes, où le gouvernement poursuit son cycle réformiste, le rôle des élus CNESER est constant pour défendre la qualité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'éducation est en effet un rempart contre la reproduction sociale et se doit d'être une priorité nationale. La FAGE, depuis 2017 première organisation étudiante de France, par chacune des actions de son réseau, n'a de cesse de lutter pour garantir l'accès et la réussite de chacun au sein du système d'enseignement supérieur.

Plus que jamais, les enjeux sont grands pour lutter contre le déterminisme socio-économique et culturel latent de notre société. Les établissements de l'enseignement supérieur sont en proie à des facteurs pluriels vecteurs de sélection : des capacités d'accueil ne répondant plus à l'augmentation des effectifs d'étudiants, une orientation sans visibilité des formations, ainsi qu'une rupture du continuum bac -3/+3 trop brutale pour assurer

la réussite de tous. La FAGE se positionne en avocate principale d'un enseignement supérieur accessible à tous, en militant pour un investissement massif de l'État et en s'opposant fermement à toute hausse des frais d'inscriptions.

Il est également des outils dont les élus CNESER de la FAGE doivent se saisir, comme la mise en place des parcours d'accompagnement, l'évaluation continue intégrale ou l'approche par compétence que nous avons su obtenir par l'arrêté licence, afin de permettre la réussite de chacun. Ces chantiers ouverts doivent se faire par l'accompagnement et la concertation de l'ensemble des élus de notre réseau, sans lequel la FAGE ne saurait être représentative.

La FAGE saura également défendre un système d'enseignement supérieur universaliste et progressiste par une démarche pragmatique, cohérente et force de proposition. Notre équipe accompagnera les réformes profondes de l'enseignement supérieur. Il est par exemple nécessaire de faire des regroupements des leviers de cohérence territoriale pour les formations, et non des outils de hiérarchisation des établissements d'enseignement supérieur.

L'Université façonne les décideurs et la société de demain. L'investissement doit être à la hauteur des défis contemporains, par

l'élévation du niveau de qualification de la population ainsi que par une revalorisation de la recherche. Il est également urgent d'intégrer en son sein les enjeux actuels et futurs, afin de répondre aux problématiques environnementales et sociétales, comme la paupérisation ou le regain du communautarisme. La FAGE croit en l'université comme vecteur d'émancipation en générant la capacité de chacun à s'engager, par la modularisation des parcours et le renforcement de la formation tout au long de la vie. Il est aujourd'hui de notre devoir de faire en sorte que les études supérieures s'adaptent à chacun, afin qu'elles puissent s'ouvrir à tous.

Voter pour la FAGE au CNESER, c'est faire le choix d'une démarche pragmatique et fédératrice. C'est également voter pour une organisation, qui par son prisme de mutualisation saura apporter des réponses pour chaque filière et chaque territoire. C'est par un projet global que la FAGE entend redonner à la jeunesse la place à part entière qu'elle est légitime d'occuper.



Représentation étudiante

Les élus étudiants siégeant au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) sont avant tout des élus locaux ayant un siège dans les conseils de leur université. Ce sont nos représentants également, car nous, élus étudiants, les élisons tous les 2 ans.

La représentation des étudiant.e.s en France permet de porter leur voix à tous les niveaux de décision et de consultation sur les actions liées à la vie étudiante. Même si le nombre de sièges étudiants n'est pas suffisant au sein du CNESER ou des CA et CFVU des universités. Au regard de son histoire, la FAGE ne doit pourtant jamais arrêter de porter haut et fort la voix des jeunes. Les élus CNESER de la FAGE n'ont eu de cesse de saisir toutes les possibilités pour se faire entendre, pour développer le rôle et l'importance de la voix étudiante et du réseau associatif, aussi bien dans le cadre formel du conseil que dans l'ensemble des commissions. L'investissement de l'équipe nationale, en lien systématique avec les élus étudiants locales, l'expertise, le pragmatisme et la force de ses propositions ont considérablement affirmé le rôle incontournable de la FAGE dans le paysage de la représentation et de la défense des droits et des intérêts des étudiants.

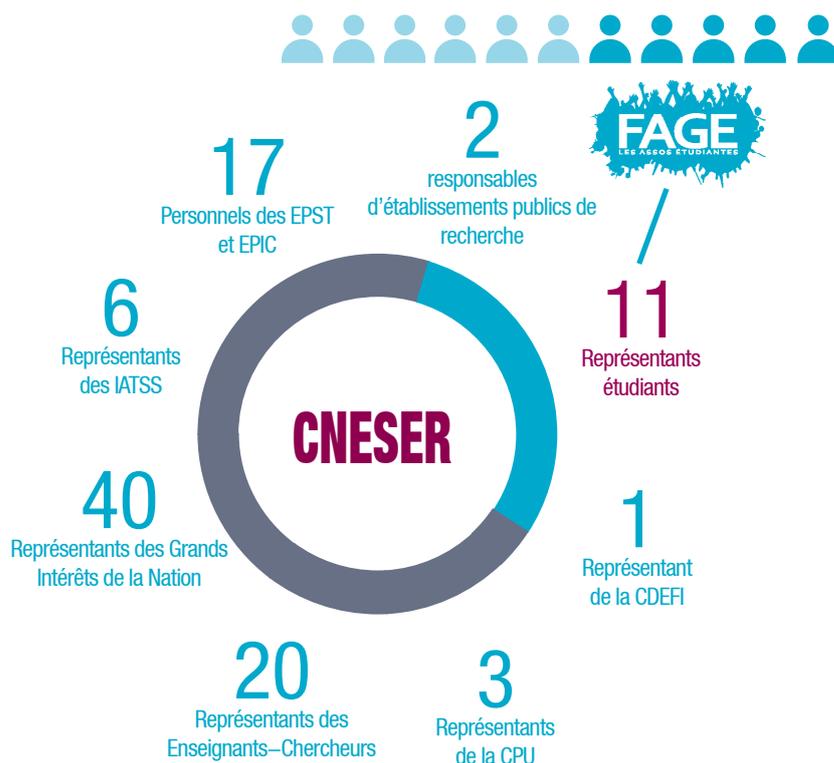
Qu'est-ce que le CNESER ?

Le CNESER est le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est un organe consultatif où se mêlent des représentants de la communauté universitaire. Le CNESER a pour fonction d'étudier les textes relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche. Décret sur l'encadrement des stages, répartition du budget des établissements, loi sur la formation professionnelle, accréditation des établissements d'enseignement supérieur, tout est passé au crible des 100 membres composant ce conseil. Le CNESER se réunit soit en séance plénière, soit en formation restreinte (commission, section permanente, section disciplinaire, etc.). Généralement, le CNESER se réunit une fois par mois en formation plénière ou en formation restreinte.

Il est notamment consulté sur :

- Les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche et les rapports biennaux au Parlement ;
- les orientations générales des contrats pluriannuels ; la répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements ;
- les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche et les réformes relatives à l'emploi scientifique ;
- le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux, les modalités et demandes d'accréditation ainsi que la carte des formations supérieures et de la recherche prévus à l'article ;
- la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de composantes.

Composition du CNESER





— 1 —

Maya ES
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Étudiante en Géographie



— 1 bis —

Rafael Dos Santos
Université de Versailles Saint-Quentin
Étudiant en Sage-femme



— 2 —

Yann Carcel
Université Nice Sophia Antipolis
Étudiant en STAPS



— 2 bis —

Julie Finkel
Université de Toulouse III Paul Sabatier
Étudiante en Pharmacie



— 3 —

Alice Lambillon
Université de Montpellier
Étudiante en AES



— 3 bis —

Felix Garnier
Université de Clermont Auvergne
Étudiant en Économie



— 4 —

Nicolas Grangier
Aix-Marseille Université
Étudiant en Pharmacie



— 4 bis —

Valerie Rasolojaona
Université de Rouen
Étudiante en Droit



— 5 —

Tiphaine Labbé
Université Rennes 2
Étudiante en STAPS



— 5 bis —

Alexandre Meny
Université de Strasbourg
Étudiant en Sciences



— 6 —

Paul Vasselin-Lesca
Université Bretagne Occidentale
Étudiant en Sciences



— 6 bis —

Amandine Merighi
Sorbonne Université
Étudiante en Histoire

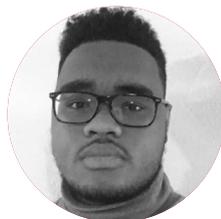


LA LISTE



— 7 —

Annelouise Braase
Université de Caen Normandie
Étudiante en Médecine



— 7 bis —

Nathan Tedga
Université de Haute-Alsace
Étudiant en Droit



— 8 —

Valentin Garcia
Université de Toulon
Étudiant en IAE



— 8 bis —

Eléonore Manzano
Université de Reims Champagne-Ardenne
Étudiante en Psychologie



— 9 —

Camille Deniau - Le Pollotec
Université Paul-Valéry
Étudiante en Géographie



— 9 bis —

Amael Daval
Université de Lorraine
Étudiant en Sciences



— 10 —

Martin Oudart
Université de Grenoble Alpes
Étudiant en Médecine



— 10 bis —

Emylie Lentzner
Université Paris-Diderot
Étudiante en Médecine



— 11 —

Morgane Goujon
École Nationale d'Ingénieurs de Brest
Étudiante en Ingénieur



— 11 bis —

Djibrilla Noma
Université Claude Bernard Lyon 1
Étudiant Doctorant en Mécanique



CANDIDATE

GARANTIR LA DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



I. RÉDUIRE LA FRACTURE ENTRE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Assurer un continuum secondaire et supérieur

Le passage du secondaire aux études supérieures représente dans la vie d'un jeune une rupture importante. L'enseignement supérieur impose une fracture à bien des égards vis-à-vis de l'enseignement secondaire. La réforme du baccalauréat entend réduire ce gap et proposer aux jeunes souhaitant poursuivre dans l'enseignement supérieur un système décloisonné. Cependant il est important d'en saisir tous les enjeux afin d'ériger des ponts qui sauront accueillir chaque jeune souhaitant poursuivre son cursus dans l'enseignement supérieur.



Les chiffres de la reproduction sociale en France sont alarmants : ainsi en 2015, 29 % des 30/39 ans considèrent que le niveau ou le statut de leur profession est plus bas ou bien plus bas que celui de leur père. Selon les statistiques de l'INSEE, 47,6 % des enfants d'ouvriers deviennent à leur tour ouvriers, alors que seulement 10% accèdent aux professions de cadre supérieur. Ce phénomène social dénoncé depuis longtemps peine à être enrayé par le système éducatif. Un des dysfonctionnements peut être identifié dans la rupture du continuum entre l'enseignement secondaire et les études supérieures. Ce passage représente une étape importante dans la vie des jeunes, mais est périlleuse pour un grand nombre qui n'en détient pas les clés. En effet, seul 40,1% des étudiants inscrits en 1ère année passent en 2ème année, avec des taux de décrochage particulièrement élevés chez les titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel. Le projet de la FAGE s'inscrit dans la lutte contre les déterminismes sociaux. À cette fin, il est important de renforcer des ponts qui sauront accueillir chaque jeune souhaitant poursuivre son cursus dans l'enseignement supérieur.

Le premier frein rencontré est un manque d'information nécessaire à l'orientation et à la construction d'un projet de vie. La réforme du

baccalauréat promet à ce titre des avancées. En effet, cinquante-quatre heures axées sur l'orientation doivent être mises en place dans les lycées. De même, la sortie d'un système des séries fortement hiérarchisées donne une réponse à cette orientation par contrainte. Enfin, le renforcement de la logique de semestrialisation permet d'anticiper l'entrée à l'université.



Ces seules évolutions ne sauront cependant pas répondre à la totalité des problématiques auxquelles les lycéens sont confrontés dans la construction de leurs parcours. La FAGE et ses fédérations ont su apporter une réponse tangible par le développement du projet «What The Fac?!!». En faisant intervenir les étudiants de l'enseignement supérieur, il permet de présenter les parcours et filières par une interaction et un partage d'expérience que seule l'éducation par les pairs sait créer.



C'est dans cette logique de rapprochement entre ces deux mondes que le lien avec l'enseignement supérieur doit s'accroître. Dans le cadre des heures dédiées à la construction du projet d'avenir, c'est à l'enseignement supérieur et la recherche ainsi qu'au secondaire de s'impliquer pleinement et conjointement. La FAGE demande la mise en place de temps de formation des acteurs de l'enseignement secondaire et supérieur. Ces derniers doivent en effet être aptes à réduire cette imperméabilité en proposant une information intelligible à des jeunes qui expriment le besoin depuis maintenant plusieurs années.

Outre la mise à disposition d'informations, il faut aussi permettre à chaque lycéen d'accéder aux pratiques des établissements en leur ouvrant

les portes. Dans ce cadre, la FAGE souhaite une généralisation des processus d'immersion pour chaque lycéen et chaque filière de chaque établissement d'enseignement supérieur. La FAGE continuera d'agir également au niveau du Conseil Supérieur de l'Education pour accompagner le déploiement de la réforme du lycée.

L'orientation n'est pas le seul obstacle que rencontrent ces jeunes. Le passage à l'université demande en effet une autonomie dans le travail à laquelle le lycée ne prépare pas. Si les parcours

d'accompagnement personnalisés promettent d'enrayer une partie de cette difficulté, le challenge des prochaines années sera de permettre aux lycéens de comprendre que les attendus ne sont pas coercitifs, mais que leur rôle est d'accompagner et de déconstruire les préjugés sur les filières de l'enseignement supérieur. Il est également nécessaire de veiller à ce que ces derniers restent des outils d'orientation et non de sélection.



Assurer un service public d'orientation

Dans l'optique de refondre complètement les logiques d'orientation, il est nécessaire de penser un système global et réorganisé pour assurer une efficacité qui répondra aux besoins des jeunes.

Les services d'orientation dédiés aux lycéens, étudiants et quiconque souhaitant reprendre des études sont aujourd'hui décousus et peinent, de surcroît, à remplir leurs missions. Il est donc nécessaire de reconstruire le service public par un acteur unique, identifiable et efficace. Dans ce cadre, la FAGE demande une mutualisation des services d'orientation afin de garantir une plus grande lisibilité. Pour permettre un accès à l'information et l'accompagnement de chaque jeune, une organisation adaptée aux territoires sachant traiter des questions d'orientation de la fin du collège jusqu'au supérieur est primordiale.

Cette logique de mutualisation des services prendra tout son sens dans une coordination des acteurs de l'orientation. Qu'elles soient publiques ou privées, les structures d'orientation œuvrent communément pour l'égalité des chances, il est donc important d'avoir une mise en cohérence de leurs actions. La FAGE demande donc de pousser la réflexion vers un service public centralisé et d'un guichet unique d'information qui permettrait de faire converger les missions plurielles de différents acteurs vers un même but.



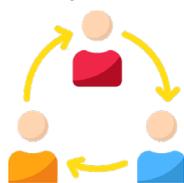
De plus, assurer un accompagnement constructif des étudiants dans leur orientation ne se fera que par l'apprentissage d'une pédagogie propre à ce public et ces problématiques. Dans le but de permettre aux professionnels d'orientation de mieux appréhender ces questions et de leur apporter des réponses claires et concrètes en fonction des aspirations des jeunes, la FAGE demande le développement de formations spécialisées dans les ESPE consacrées à l'aide à l'orientation. Par ailleurs une réflexion plus poussée doit être menée. En effet la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit de déléguer le service public d'orientation aux régions. Si ce transfert doit permettre une meilleure connaissance du bassin de vie en matière de formation et d'insertion professionnelle, la formation des acteurs de l'orientation est tout autant nécessaire que de garantir un budget suffisant.



Accompagner l'évolution du premier cycle du supérieur

Le nouvel arrêté licence engage un renouveau de la formation centré sur les besoins des étudiants. L'approche par compétences, l'évaluation continue intégrale, les parcours d'accompagnement personnalisés et la modularisation des parcours sont autant de dispositifs, qui, lorsqu'ils seront concrétisés largement et qualitativement au sein des universités, amélioreront le cadre d'étude de chaque étudiant.

L'inertie de ce changement est cependant lente. Ainsi, la formation des élus étudiants et équipes pédagogiques doit être la première étape dans cette nouvelle organisation de l'ESR, notamment sur la question de l'approche par compétence, qui nécessite une ingénierie de formation repensée. Les équipes n'étant pas au fait des enjeux sous-jacents à cette nouvelle approche, il est primordial de les accompagner dans son déploiement, d'autant plus qu'elles doivent être adaptées à chaque formation.



Le développement des parcours d'accompagnement personnalisés (PAP), parce que

leur caractère innovant en fait une difficulté, devra être soutenu par un financement à la hauteur des besoins. De plus, il est important que les élus soient conscients des angles morts que peuvent produire la mise en place des PAP, à savoir la stigmatisation d'un public particulier par exemple, afin d'éviter au maximum ces écueils. Pour qu'ils soient pleinement efficaces, l'instauration d'une banque de données nationale sur les dispositifs et leurs résultats ainsi que le développement d'une démarche qualité devra s'opérer. L'évaluation permanente de ces dispositifs est nécessaire pour répondre correctement aux besoins des étudiants qui en bénéficient.



Les avancées de l'arrêté licence ne sont qu'un premier pas dans la personnalisation des parcours et du suivi personnalisé de l'étudiant. L'équipe CNESER de la FAGE saura être attentive au déploiement de cette réforme et s'assurera de son effectivité au sein des territoires.

EN BREF

- Renforcer l'accès à l'information des lycéens sur leur choix d'orientation : interventions d'associations, généralisation des immersions, mise en place effective des 54 heures d'orientation au lycée ;
- créer un guichet unique de l'orientation sur les territoires : mutualisation des services, moyens suffisants aux régions, formation renforcée des professionnels de l'orientation ;
- mieux accueillir et mieux accompagner le jeune lors du premier cycle : pédagogie renouvelée, parcours moins tubulaires, accompagnement renforcé et personnalisé.

II. ASSURER UN FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DURABLE ET NON DISCRIMINANT

Un financement qui ne répond plus aux enjeux de démocratisation et d'égal accès

Malgré les investissements qui sont faits aujourd'hui (1,3 milliards d'euros sur deux ans), le financement de l'enseignement supérieur ne permet pas de répondre à l'augmentation de la démographie étudiante. Les conséquences s'en font de plus en plus ressentir, les universités ne peuvent plus accueillir tous les étudiants et les moyens mis en œuvre pour les étudiants sont en constante baisse, et ce, depuis des années.



La FAGE ne peut accepter que la qualité du service public de l'enseignement supérieur et donc son financement soit à la charge de l'individu. En conséquence, la FAGE s'oppose et s'opposera à toute hausse des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur, notamment les écoles d'ingénieurs, comme elle a su le faire lors du CNESER du 9 juillet 2018 où la FAGE a posé une motion demandant un moratoire sur les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur adoptée à l'unanimité.

Plus encore, la FAGE s'oppose formellement à l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires. Cette mesure, inutile, injuste, incohérente et dangereuse ne peut être tolérée dans l'enseignement supérieur français.



Inutile : Aujourd'hui les étudiants internationaux représentent 3 milliards d'euros en termes de dépense mais rapporte à l'économie française 4,65 milliards d'euros (3 250 millions d'euros

en consommation quotidienne de biens et services, 563 millions d'euros en frais d'inscription et de scolarité, 364 millions d'euros en dépenses de transport aérien auprès d'opérateurs français, 466 millions d'euros de dépenses des proches qui rendent visite aux étudiants).

Injuste : Le simple fait de conditionner les frais d'inscription à une nationalité est discriminant et ne peut être accepté. Cette augmentation vise à attirer des populations d'étudiants ayant les moyens d'assumer ces frais au détriment de ceux provenant de pays moins développés, augmentant encore plus les inégalités.

Incohérent et discriminant : L'accès à l'éducation est un droit, c'est pourquoi les conditions d'accès à l'enseignement supérieur français doivent être les mêmes pour tout le monde et ne peuvent être conditionnées à une nationalité.



Dangereux : L'argument visant à dire que les étudiants étrangers hors UE ne payent pas d'impôts et ne contribuent pas au financement des universités, ouvre la porte à d'énormes dérives. A terme, les foyers exonérés d'impôts pourraient se voir reprocher la même chose. On pourrait également aller vers des frais modulaires en fonction des revenus de la famille de l'étudiant ou une augmentation générale des frais d'inscriptions comme certaines écoles d'ingénieurs aujourd'hui.

Il est donc plus qu'urgent de revoir le système de financement de notre enseignement supérieur !

PACTE pour l'éducation – investir pour l'avenir

Afin de rattraper le retard de financement accumulé ces dernières années, nous demandons 1 milliard d'euros d'investissement par an sur 10 ans.

Cet investissement seul ne saurait répondre au besoin plus profond de repenser le financement de l'enseignement supérieur afin de l'ancrer dans un modèle durable lui permettant d'assumer ses responsabilités.

La FAGE propose un PACTE pour l'éducation. Ce PACTE est un engagement où les composantes de la société prennent toutes part au financement de l'Enseignement supérieur et de la recherche à la hauteur de ce que cela leur apporte, en matière de développement personnel, de compétences et à l'échelle de la société dans son ensemble en matière de développement.



Le PACTE pour l'éducation permettrait de sortir de cette logique d'endettement de l'individu en créant une taxe paritaire. Cette taxe donne aux entreprises la possibilité de contribuer au financement

des établissements qui développent les innovations de demain et permettent le développement des compétences dont elles ont besoin grâce aux espaces de discussion entre le monde académique et le monde socio-économique. Elle permet également aux individus de contribuer à la hauteur de leur salaire, reflet de leur niveau de qualification, et donc du revenu auquel leur niveau d'étude leur aura permis d'accéder. Ce système est facilité par la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.



Pour répondre aux enjeux de demain, il faut dès aujourd'hui repenser l'université et l'architecture de nos formations. Il est nécessaire de décroquer les formations initiales et continues afin de lancer une véritable logique de diplomation et de certification tout au long de la vie. Ainsi, l'université sera en mesure de répondre aux besoins en compétences de demain, de permettre la montée en qualification des individus, leur développement personnel, et de faire de l'université le guichet central de la formation professionnelle et d'enseignement supérieur.

Impliquer la formation professionnelle

Le développement des compétences professionnelles au sein de l'université est un enjeu majeur. En effet la loi "Pour la Liberté de choisir son avenir professionnel" vient définitivement ancrer l'approche par compétence dans la définition de la formation. Les universités doivent se saisir de cette nouvelle réforme afin de travailler plus encore avec le monde socio-économique pour être en capacité de se mobiliser sur ces sources de financement. L'université doit être partie prenante et se positionner en acteur majeur du développement de compétence professionnelle. Car même si la part de formation continue augmente d'année en année, l'alternance est un créneau autant pédagogique qu'une source de financement encore trop peu exploité.

Ainsi il est nécessaire que le monde académique s'ouvre vers la société, crée des espaces de dialogue francs avec toutes les composantes de la société et réponde notamment aux aspirations des individus au développement personnel et aux attentes du monde socioéconomique en matière de compétences.

Les coûts-contrat des diplômes en alternance, nouvellement défini par les branches professionnelles, doivent être un levier de financement d'une part mais doivent également permettre d'inscrire l'université comme acteur de la formation tout au long de la vie.



Une meilleure répartition des moyens

Il est nécessaire que la répartition des crédits se fassent de manière plus juste entre les établissements et les formations. Le financement des universités prend aujourd'hui en compte le taux de réussite en trois ans d'une licence par les étudiants. Ce fléchage est incohérent avec les récentes évolution de la licence comme les PAP, la césure mais aussi la reconnaissance de la réorientation... Pour cela, il semblerait pertinent de ne plus prendre en compte le taux de réussite mais le nombre d'ECTS délivrés ainsi que de limiter le financement public des établissements privés aux seuls établissements assurant une mission de service public et reconnue d'intérêt général.



Au-delà de dégager de nouvelles ressources pour l'enseignement supérieur il est impératif d'aboutir à un système de répartition des crédits plus juste entre les établissements. Pourtant, réinterroger le système de répartition n'impacte pas la somme à répartir. Il s'agit simplement de définir les critères qui font que pour une même somme, un établissement, du fait de ses caractéristiques aura une dotation plus conséquente qu'un autre établissement. Il faut donc définir les critères jugés intéressants à prendre en considération pour pondérer la dotation. Il est essentiel de conserver comme élément central le nombre d'étudiants, mais alors qu'aujourd'hui le système de dotation se fait en partie en fonction de la réussite des étudiants à effectuer leur premier cycle en trois ans ou sur le taux de passage de première à deuxième année de licence, il est nécessaire d'adapter le modèle aux étudiants d'aujourd'hui.

La FAGE propose que la dotation prenne en compte non pas le taux de réussite et la performance de l'établissement mais le nombre de crédits ECTS que l'établissement a fait valider. De ce fait, qu'il s'agisse d'étudiants faisant des passerelles, de redoublements ou d'étudiants en ERASMUS, la validation des crédits passés sur l'année en cours pourront être pris en compte dans le calcul de la dotation. La mise en place de l'arrêté licence va en ce sens en ne considérant plus le nombre d'années sanctionnées mais bel et bien le nombre de crédits validés.

Il conviendra également de limiter le financement public des établissements privés aux seuls établissements assurant une mission de service public et reconnus d'intérêt général tout en ayant assuré au préalable leur système de gouvernance justifiant des droits individuels et collectifs des étudiants. Rappelons également qu'il est nécessaire que ces établissements assurent des conditions d'accès similaires aux établissements publics afin que ces établissements deviennent des acteurs effectifs de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

EN BREF

- S'opposer à la hausse des frais d'inscription dans toutes les formations de l'enseignement supérieur ;
- continuer le combat sur les frais d'inscription des étudiants internationaux hors Union Européenne ;
- mise en place d'un PACTE pour l'Education : taxe paritaire permettant le financement de l'enseignement supérieur par les entreprises et les individus ;
- l'université comme acteur central de la formation professionnelle : créer des espaces de dialogue entre monde socioéconomique et monde académique ;
- un système de répartition plus juste des subventions de l'État : valoriser la progression des étudiants et non pas la seule réussite ;
- limiter le financement public des établissements privés aux seuls assurant une véritable mission de service public sur des critères tels que la gouvernance, les conditions d'accès etc.

ASSURER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS PAR UNE MODERNISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



I. GARANTIR DES FORMATIONS DE QUALITÉ

Généraliser l'approche par compétence

L'arrêté licence du 30 juillet 2018 permet aujourd'hui la mise en place de l'approche par compétence, le contrôle continu intégral, la modularisation des enseignements par le biais de stages, de mise en situation professionnalisante... Aussi l'enjeu ne réside plus dans la permissivité mais dans l'application d'un changement de paradigme de l'apprentissage. De nombreuses initiatives existent mais des freins sont toujours présents. Aussi, il est nécessaire de donner les moyens aux équipes pédagogiques de mettre en place l'approche par compétence. Cela commence par la formation des équipes pédagogiques mais également par la révision des maquettes pour lesquelles l'approche programme doit en être la philosophie.



Cette approche permet une adéquation dans le développement de compétence de l'individu et répond

aux différents biais qui pourraient survenir dans la mise en place d'un contrôle continu intégral non réfléchi. Nous accompagnerons donc les élus dans la compréhension de l'approche par compétence et l'application à leur formation afin que le principe de seconde chance soit appliqué et respecté dans toute université et que la compensation par blocs de compétence soit effective.

Cette mise en place nécessite également de sensibiliser les étudiants sur les compétences qu'ils acquièrent, ainsi le supplément au diplôme doit être délivré systématiquement avec les diplômes.

L'approche par compétence doit aussi permettre de développer l'apprentissage de "soft skills" facilitant le passage entre formation et insertion professionnelle. Ces compétences peuvent être mises en commun avec l'engagement personnel, l'engagement étudiant et les activités extra-universitaires pour permettre à chacun de valoriser ses savoirs, savoir-être et savoir-faire via différentes sources d'apprentissage.

Instaurer une transformation pédagogique

A l'ère du numérique et de la naissance de nouvelles méthodes d'apprentissage, l'enseignement supérieur ne peut faire l'économie d'une révolution pédagogique. Celle-ci doit permettre de placer l'étudiant au centre de son apprentissage et de lui permettre d'être acteur de sa formation.



Ainsi, les élus de la FAGE demandent la revalorisation de la pédagogie et de la recherche en pédagogie ainsi que la démocratisation des formations dans ce domaine. Cette transformation pédagogique n'est pas innée aussi, la formation des enseignants est primordiale dans l'accomplissement et la mise

en œuvre d'une telle transformation. Ceci permettra aux enseignants d'enrichir leurs compétences et connaissances en pédagogie, mais également de voir leur travail reconnu et valorisé.

Les élus de la FAGE demandent également le développement de pôles dédiés à l'innovation pédagogique ainsi que la présence d'ingénieurs pédagogiques territoriaux pour toutes les formations. Le développement de tels pôles, au-delà de l'université permettra de réduire les disparités entre les formations et ainsi, les rendre plus attractives.



Déployer la démarche qualité dans l'ESR

Ce changement de paradigme dans la manière dont est dispensé la formation doit être accompagné d'une démarche qualité. Cette démarche a pour objectif d'effectuer une remise en question constante sur la transmission de connaissance et de compétence afin de permettre un épanouissement de l'étudiant dans sa formation.



L'implication des étudiants dans l'évaluation est le premier pas dans la démarche qualité, notamment

dans l'autoévaluation. Cette démarche doit concerner l'ensemble des formations pour plus de transversalité dans l'évaluation afin d'inciter une réflexion plus globale autour de la politique de formation. Les conseils de perfectionnement doivent, en ce sens, être le premier lieu de discussion et de mise en place de cette démarche.

La démarche qualité n'est pas une contrainte, mais bien la volonté de se questionner sans cesse sur le rôle d'une formation ; aussi elle ne doit pas être conditionnée et mise en place dans un seul objectif d'accréditation.

Professionaliser le premier cycle de l'Enseignement Supérieur

Bien qu'elle n'en soit pas la seule finalité, l'insertion professionnelle des étudiants est un objectif majeur de l'enseignement supérieur. Il est nécessaire aujourd'hui que nos diplômes puissent permettre une insertion professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail après un BTS, un DUT, une licence, un master ou un doctorat. Il est donc primordial que les établissements d'enseignement supérieur proposent une offre de formation qui réponde aux besoins de la société, sans pour autant tomber dans une logique adéquationniste.



Afin de renforcer les possibilités d'insertion professionnelle à tous les niveaux, il est important de permettre aux étudiants qui le souhaitent de se professionnaliser et ce dès le premier cycle. Ce travail doit commencer en faisant en sorte que les DUT et les BTS soient réellement des diplômes pouvant conduire à une insertion professionnelle et ne soient pas uniquement des préparations aux grandes écoles. Il faut aujourd'hui s'interroger sur les diplômes en 120 ECTS (BTS, DUT) pour qu'ils satisfassent leurs rôles premiers : assurer une insertion professionnelle post-diplôme, et accueillir respectivement en

majeure partie les baccalauréats technologiques ou professionnels, et ce, afin de garantir l'accès à l'enseignement supérieur de ces bacheliers trop souvent oubliés, lorsqu'ils souhaitent s'orienter vers ces formations.



Ce travail de professionnalisation doit également être implémenté au niveau de la licence. Pour ce faire, nous souhaitons permettre à tout étudiant le souhaitant de suivre des modules professionnalisants au cours de sa licence, et ce, quel que soit le niveau d'étude. En effet, en fluidifiant l'offre de formation entre modules académiques et modules professionnalisants, n'importe quel étudiant, pourra être acteur de son orientation. Il pourra donc choisir de s'insérer professionnellement après une licence en ayant développé au préalable toutes les compétences nécessaires à cette insertion ou en garantissant une poursuite en master pour celles et ceux qui le souhaitent. Nous souhaitons donc que toutes les maquettes de formation facilitent la mise en situation professionnelle, afin de rendre concrètes les connaissances offertes par les formations de premier cycle.

EN BREF

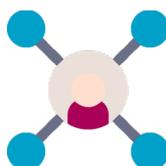
- Mise en place effective de l'approche par compétences : nouvelles maquettes, formations des équipes pédagogiques, accompagnement renforcé des élus étudiants dans les conseils de gestion et centraux ;
- valoriser la recherche en pédagogie et démocratiser les formations dans ce domaine, créer des pôles dédiés à l'innovation pédagogique dans les universités ;
- assurer une démarche qualité : place des étudiants dans le processus, mobiliser les conseils de perfectionnement autour du sujet ;
- rendre plus professionnalisante les formations du premier cycle, tout en garantissant le droit à la poursuite d'étude.

II. ASSURER UNE INSERTION PROFESSIONNELLE AUX ÉTUDIANTS

Rendre nos formations plus lisibles

La lisibilité des formations poursuit deux objectifs : rendre les formations plus compréhensibles pour le jeune qui aura plus de facilité à s'orienter, mais les rendre également plus compréhensibles pour le monde socio-économique.

La loi Avenir Professionnel réforme les modes de certification des compétences dans le monde professionnel et la création de France Compétences modifie en profondeur la manière dont celles-ci sont abordées. La nécessité de lier les compétences des certifications qualifiantes professionnelles et des diplômes de l'Enseignement supérieur est toujours un enjeu majeur afin de rendre les formations plus lisibles pour tous.



Aussi les compétences à développer doivent être élaborés conjointement avec le monde socio-économique par le biais des conseils de

perfectionnement d'une part mais également au sein des conseils nationaux sectoriels dont la création doit être généralisée.

Cette lisibilité des formations devra également s'accomplir au travers de la mise en exergue des compétences que permet d'acquérir une unité d'enseignement. En effet, dans ce schéma complexe que sont les différentes formations, seul un public expérimenté est capable de s'y retrouver.



Ces explicitations des compétences et des ECTS qui leurs sont associés est aussi ce qui permettra à l'étudiant de construire son projet d'orientation tout au long de ses études et tout au long de sa vie. C'est pourquoi il est plus qu'impératif que cette révolution pédagogique au sein des universités voit le jour au plus vite.

Améliorer la distinction entre les certifications

La réforme de la formation professionnelle vient également s'accoler à un chantier qu'il est urgent d'ouvrir au niveau de l'enseignement supérieur. En effet, de nombreuses certifications voient le jour sans pour autant qu'il y ait de réelles certitudes quant à la qualité de ces dernières. De nombreux organismes de formation privés proposent aujourd'hui des bachelors promettant une certification à 180 ECTS qui pour autant ne sont pas réellement reconnus comme diplômes du supérieur.



Aussi, le flou persiste aujourd'hui sur la reconnaissance des diplômes délivrés par les acteurs privés et sur les établissements ayant la compétence ou non de certifier d'une validation de crédit européen.

La FAGE demande à ce que des contrôles puissent être mis en place et qu'un référentiel soit créé afin de reconnaître les établissements ayant la capacité d'en délivrer. Il est pour cela, primordial qu'une réflexion soit menée sur les critères nécessaires à un établissement pour délivrer des ECTS.

Il en va de même pour le grade Licence et le grade Master dont les prérogatives ne sont que peu explicitées si ce n'est qu'ils sanctionnent un niveau d'études équivalent à 180 ECTS d'un premier cycle pour l'un et 120 ECTS du second cycle pour l'autre. La FAGE défend un système d'enseignement accessible à tous et ne pourra supporter de voir des formations privées dont les frais d'inscription sont élevés, dont la formation n'est pas évaluée et appliquant une sélection certaine se voir obtenir ce grade. Aussi, l'équipe des élus CNESER de la FAGE aura à cœur de travailler

sur la lisibilité des diplômes et certifications dans l'enseignement supérieur et demande un cadrage sur la délivrance des grades.

Ce chantier de lisibilité s'inscrit également au travers de la mise en place de l'approche par

compétence, qui nécessite elle aussi de s'inscrire dans une définition plus précise dans la certification des compétences afin de tendre vers un système où formation professionnelle et formation initiale peuvent communiquer et traduire la formation d'un individu tout au long de sa vie.

Démocratiser la formation tout au long de la vie

Le travailleur de demain, confronté à l'évolution de la société et du marché du travail, ne voit plus son orientation et son insertion professionnelle de manière tubulaire. Il est au contraire amené à changer, plusieurs fois de profession tout au long de sa carrière. La formation se place au centre de cette mutation, en permettant à l'individu de s'adapter à ces changements et d'améliorer la qualification de la population, et par la même occasion de lutter contre le chômage.



On distingue aujourd'hui en France la formation initiale, accessible à la sortie du baccalauréat de la formation continue, souvent assimilé à la reprise d'étude. Ce modèle s'ancre dans un schéma de reproduction sociale, faisant de la formation initiale la principale voie vers la qualification. Au-delà de cette logique d'évolution, la formation tout au long de la vie est également un levier pour lutter contre la reproduction sociale. La FAGE se positionne donc pour la sortie de cette dichotomie et son remplacement par la formation tout au long de la vie. La société permettant une plus grande mobilité professionnelle et de formation, l'université de demain doit également s'adapter et devenir une réelle actrice de la formation tout au long de la vie.

Il est pour cela indispensable de réorganiser les formations en réels blocs de compétences capitalisables, afin que chaque salarié puisse accéder à une qualification à son rythme et jouir de l'excellence de la formation universitaire. La FAGE demande également le remplacement du Compte Personnel d'activité par le compte universel de formation, qui intégrerait la formation initiale conjointement à la formation continue.



Le compte personnel de formation (CPF) intégré au compte personnel d'activité (CPA) permet à chaque personne de capitaliser des heures de formation qu'elle pourra utiliser dans le cadre de sa formation continue. De plus, la création du principe de portabilité permet à chaque individu de voir ses droits rattachés à sa propre personne, sans les perdre en cas de transition professionnelle. Ce dispositif inclut également le droit au retour en formation, aussi on peut imaginer qu'un jeune ayant intégré le monde professionnel directement après une licence pourrait, s'il le souhaite, reprendre un master en formation initiale dans les 5 ans suivant son entrée sur le marché de l'emploi.

EN BREF

- Rendre plus lisibles les formations : dynamiser les conseils de perfectionnement et les conseils nationaux sectoriels ;
- améliorer la distinction entre les différentes certifications et assurer la qualité du diplôme et sa valeur ;
- mise en place d'un cadrage plus fort sur la question des grades licence, master ;
- favoriser la formation tout au long de la vie : créer un compte universel de formation garantissant à chaque citoyen l'accès à une qualification à BAC+5 minimum, utilisable de façon fractionnée tout au long de sa vie.

AFFERMIR UNE COORDINATION TERRITORIALE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



I. FAIRE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EXPÉRIMENTAUX UN TERRITOIRE D'ENSEIGNEMENT INCLUSIF

Gouvernance des EPE

L'ordonnance du 12 décembre 2018 permet de nouveaux types de regroupements pour les établissements d'enseignement supérieur. Celle-ci permet l'émergence de projets ambitieux et novateurs entre les établissements, en leur conférant une grande marge de manœuvre. De la gouvernance au pilotage de la formation, en passant par les droits et services donnés aux étudiants, les opportunités sont d'autant plus grandes qu'il existe de projets ; ces projets recèlent cependant bien plus d'inquiétudes que d'opportunités aujourd'hui.

Le réseau de la FAGE a eu à cœur de porter des revendications sur la représentativité des étudiants, tant au sein de chaque strate de la gouvernance, que sur leur nombre au sein de chacune de ces strates. L'équipe CNESER aura à cœur de continuer ce travail en œuvrant sur les statuts des futurs établissements et ne saura supporter un regroupement dont la représentativité étudiante au sein des organes décisionnels n'est pas au moins égale à celle existante aujourd'hui.



Ces projets d'établissements novateurs doivent permettre de porter l'innovation au sein de la formation

également : les états généraux de la pédagogie que la FAGE portent déjà depuis plusieurs années, l'innovation pédagogique, la personnalisation et la modularisation doivent maintenant réellement s'inscrire dans les établissements d'enseignement supérieur français. Ces évolutions pédagogiques doivent bien entendu s'adresser en premier lieu aux diplômés nationaux. L'équipe des candidats CNESER n'acceptera pas de voir ces diplômés nationaux être concurrencés par des diplômés d'université de grade licence et master, sélectifs et dont les frais d'inscription ne sont pas encadrés.



Pour ce point particulier, l'équipe CNESER aura à cœur d'accompagner les élus étudiants afin de veiller au respect des droits des étudiants dans ces projets souvent complexes et aux acteurs multiples.

Les projets qui sont en construction aujourd'hui peuvent déroger à un certain nombre de règles, il est nécessaire d'être vigilant sur la construction et la gouvernance de ces établissements.

Intégration des établissements sous une autre tutelle

Les établissements d'enseignement supérieur rattachés au ministère de la culture, tels que les écoles du patrimoine ou les écoles d'architecture ou encore au ministère de l'agriculture ne travaillent que très peu avec les autres établissements de l'enseignement supérieur. Ces établissements expérimentaux doivent permettre à ces écoles de nouvelles coopérations afin d'enrichir l'offre de formation et de s'assurer de sa pluridisciplinarité. C'est également sur une dimension

recherche que le partage des compétences entre ces écoles et les universités fera émerger de nouveaux projets.



Aussi, il serait envisageable que les étudiants inscrits au sein de l'établissement expérimental

dans l'une des écoles puissent également suivre une spécialité dans une composante de l'université et inversement.

Ces coopérations doivent également permettre à ces étudiants d'avoir accès aux services de l'université

comme les centres de soins universitaires, les SIUMMPS et l'accès au sport et à la culture, car ces services ne sont pas forcément proposés par ces écoles. Aussi il est important que l'accès aux droits puisse être effectif pour le plus grand nombre et que ces étudiants bénéficient du même accompagnement.

Harmoniser l'offre de formation sur un territoire

Offrir une offre de formation cohérente à l'échelle d'un territoire demande une collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur. Dans le cadre des regroupements, il est ainsi possible de mutualiser les compétences des établissements, afin de réfléchir à une répartition cohérente des spécialisations. Pour autant l'accès aux formations doit tenir compte des contraintes géographiques. En effet certains établissements expérimentaux se situent sur des sites éloignés les uns des autres. Ces nouveaux regroupements doivent tenir compte de ces contraintes afin de s'assurer que l'offre de formation sur un même territoire ne diminue pas et que toutes les formations présentes avant le regroupement restent accessibles. Une harmonisation doit donc prendre place afin de tenir compte de la mobilité demandée aux étudiants pour une même formation afin qu'il n'y ait pas d'étudiants mis en difficulté.



Cette harmonisation doit s'enrichir au travers des compétences de chaque établissement qui le compose. L'offre de formation doit s'élargir et entrer en cohérence avec les outils technologiques à notre disposition aujourd'hui. Les flux d'étudiants imposés par ces regroupements doivent être étudiés et l'ingénierie formative doit être ambitieuse afin de proposer une offre cohérente d'un point de vue pédagogique mais également par rapport à la qualité de vie étudiante.

Le facteur géographique est déterminant dans l'accès et la qualité de l'enseignement supérieur. S'il existe une carte de répartition des formations, la réflexion autour de la cohérence de l'offre doit être davantage poussée. Le maillage territorial, notamment avec le monde socioéconomique, est une valeur

importante pour la plupart de ces projets. Cela nous semble effectivement pertinent tant pour une politique de formation tout au long de la vie, que pour une formation initiale adaptée au monde socioéconomique. Cependant, leur place ne doit pas être prépondérante au sein des établissements : les étudiants doivent en rester les principaux concernés, à partir desquels et pour lesquels l'université doit graviter et évoluer.



La FAGE veillera à ce que l'accès géographique aux formations soit pris en compte dans la politique territoriale de formation des regroupements. Il est aujourd'hui nécessaire d'enclencher un processus de réflexion autour des déplacements et de mobilité des étudiants en lien avec l'offre de formation.

EN BREF

- Garantir la place des élus étudiants dans la gouvernance des établissements en travaillant fortement avec les élus étudiants locaux ;
- créer des coopérations et des mutualisations d'enseignement entre les différents établissements du regroupement ;
- garantir un accès géographique à la formation de son choix à chaque jeune, avec une harmonisation territoriale et des formations cohérentes ;
- augmenter le travail des élus sur les bourses mobilités, le logement etc.

II. ASSURER LES MÊMES SERVICES SUR UN TERRITOIRE

Avec leurs campus délocalisés, les universités agissent comme de véritables moteurs de développement pour les territoires. Toutefois, leur offre de services est encore loin d'être uniforme. Certains espaces d'un même territoire peuvent connaître de très fortes disparités en termes d'accès aux services. La mise en place de la contribution vie étudiante et de campus (CVE-C), payée par tous les étudiants doit pouvoir être utilisée pour assurer un accès égalitaire aux services.

Accéder à un service de soins efficient

À l'heure où 35% des jeunes ont déjà renoncé à un soin pour des motifs économiques, il est urgent de repenser l'accès aux soins pour les étudiants. Les services de médecine préventive ne sont pas toujours suffisamment dotés pour remplir cette mission convenablement.



Face à la gravité de cette situation, la FAGE demande que soient mis en place de véritables centres de soins universitaires dans toutes les universités. Ces centres doivent pouvoir être des acteurs centraux de médecine préventive, mais également d'être en mesure d'offrir un service public universitaire de soins, avec des généralistes, des sages-femmes, des psychologues etc. Au-delà de la prise en charge en tant que tel, il apparaît comme nécessaire de simplifier et d'améliorer la lisibilité des procédures administratives permettant une prise en charge sanitaire au sein de l'université. Cela pourrait se faire notamment en mettant en place un guichet unique sanitaire et social qui mutualiserait les compétences des CSU et des CROUS. Ces CSU doivent devenir le guichet unique des étudiants en matière de

santé, leur permettant d'être accompagnés par des médecins mais également par des psychologues, des nutritionnistes, etc.



La circulaire CVE-C de 2019 établit comme devoir d'offrir à tous les étudiants un accès aux services universitaires et permet de les financer en partie. En tant qu'élus au CNESER, nous demanderons la généralisation des offres de services partout sur le territoire où se trouvent des étudiants. Nous ne pouvons plus accepter que les étudiants en sites délocalisés ne puissent pas profiter pleinement de leurs droits et des services que les universités sont censés leur proposer et pour lesquels ils ont cotisé.

En effet, les montants regroupés plus importants par la CVE-C, doivent permettre aux acteurs de la vie universitaire d'élargir les services offerts aux étudiants, ainsi que de les étendre aux nombreux sites délocalisés existant sur le territoire, comme les IUT ou les IFSI.

Favoriser l'accès au sport et à la culture

Les services sanitaires ne sont pas les seuls à ne pas être assurés de la même manière sur le territoire. De la même manière, les services sportifs et culturels des universités sont rarement présents de manière homogène sur tout le territoire d'une université. Et pourtant, ce sont des préalables à l'épanouissement

extracurriculaire des étudiants ! Le sport est un vecteur d'inclusion sociale, un facteur de bien-être sur les campus mais représente également un enjeu de santé majeur trop peu considéré. Aussi, il est primordial que ces services soient développées sur les sites délocalisés. Pour cela l'équipe d'élus de la FAGE propose de passer

des conventions avec les infrastructures présentes aux alentours des sites délocalisés afin de permettre à tout étudiant de bénéficier des mêmes services et d'étendre l'offre existante et gratuite afin de diversifier et généraliser l'accès aux services sportifs. Trop souvent, les étudiants les plus précaires ne peuvent se permettre de se préoccuper de leur bien-être. Les élus CNESER de la FAGE veilleront aussi à ce que l'ensemble des universités proposent une offre gratuite de pratique sportive suite à la mise en place de la CVE-C.

L'accès à la culture permet de lutter contre l'obscurantisme et la marginalisation de certaines personnes. La culture et le sport sont des vecteurs d'éducation populaire, favorisant la réflexion et l'esprit critique. La généralisation d'un service dédié à la culture doit être encouragé afin de proposer régulièrement aux étudiants un accès gratuit ou des tarifs préférentiels aux musées, cinémas, expositions pour permettre à chacun d'enrichir son patrimoine culturel.



EN BREF

- Garantir que les fonds récoltés par la CVE-C soit uniquement fléchés sur des actions pour améliorer la vie étudiante ;
- garantir un accès aux services étudiants sur tout le territoire, y compris sur les sites délocalisés ;
- mise en place effective des centre de soins universitaires, tout en simplifiant et en améliorant la lisibilité des procédures de prises en charges ;
- établir des conventions avec les collectivités territoriales afin de garantir un accès au sport ou à la culture pour tous les étudiants.

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SOCIÉTAL D'UN JEUNE



I. PERMETTRE L'ÉMANCIPATION DE LA JEUNESSE

Développer la valorisation de l'engagement étudiant

L'engagement des jeunes dans la vie associative ou dans la vie professionnelle, ne peut être un frein à la poursuite d'études. Au contraire, il est plus que nécessaire d'en faire un vecteur d'émancipation et d'apprentissage pour les étudiants ; outre l'acquisition de compétences via des méthodes différentes, valoriser l'engagement étudiant permet à chacun d'adapter son cursus à son projet de carrière, de vie, et ses ambitions.



Ainsi, il est du ressort des universités de garantir des modalités d'accès aux régimes spécifiques d'études (RSE) et aux années de césure homogènes et égales sur l'ensemble du territoire : tout étudiant doit pouvoir être en mesure de moduler sa formation en fonction de ses différents engagements ou statuts spécifiques de la même manière, quel que soit l'établissement dans lequel il étudie.

Les compétences acquises par le biais de l'engagement étudiant sont de plus en plus reconnues, mais manquent toujours de formalisation : la FAGE milite

depuis de nombreuses années pour qu'elles puissent être prises en compte dans les blocs de compétence mis en place par les universités.



Des dispositifs comme le certificat de formation à la gestion associative (CFGGA) et le diplôme universitaire d'engagement étudiant (DUEE) sont un excellent moyen d'y parvenir : ils permettent aux étudiants engagés d'obtenir un diplôme qui atteste de l'expérience acquise. Cependant, ces certifications sont mises en place par trop peu d'universités et, même lorsque c'est le cas, ils sont parfois payants pour l'étudiant. Le DUEE et le CFGGA ont déjà fait leurs preuves dans certaines universités comme Strasbourg ou Toulon : la FAGE encourage la mise en place de ces dispositifs et œuvrera pour qu'un travail soit mené de concert avec les élus territoriaux pour les mettre en place dans toutes les universités et faire rayonner l'engagement étudiant au sein de l'Enseignement supérieur.

Enrichir les services de la vie étudiante pour accueillir tous les publics

Tout établissement d'Enseignement supérieur est un lieu de formation et d'apprentissage mais également de vie, vecteur de lien social. Cependant, de nombreux étudiants ne s'y sentent pas pleinement épanouis par manque de lien entre eux et les différents services de leur établissement. Il est du ressort des services de la vie étudiante de s'assurer que tous les étudiants soient en pleine capacité de vivre leur cursus sainement et qu'ils puissent devenir des acteurs de la vie étudiante sur leur campus.

Cet accueil et cet accompagnement doivent concerner tous les publics. Il est capital de développer un service d'accompagnement efficient notamment pour les étudiants internationaux. La FAGE soutient

depuis de nombreuses années la mise en place d'un guichet unique permettant de recueillir tous les services nécessaires en un même endroit.



Aussi, le guichet unique doit proposer une aide pour les démarches administratives : inscriptions, aides financières... Avec l'arrivée du plan Bienvenue en France, l'équipe CNESER de la FAGE sera d'une exigence sans nom sur l'accompagnement et le développement des services aux étudiants, et ce, de manière gratuite.

Il est également nécessaire que chaque étudiant ait conscience de ses droits comme l'étalement du montant des droits d'inscription sur plusieurs mois, ou comme les aides financières auxquelles il peut prétendre. ce guichet unique doit également proposer des services de délivrance de visa en collaboration avec les préfectures et indiquer les possibilités en termes de transport, de mobilité, d'accès aux soins et d'hébergement.



Cet accompagnement peut également se matérialiser par des journées d'accueil pour permettre une vraie inclusion des étudiants dans leur nouvel environnement. Les services d'accueil doivent ainsi être renforcés pour porter cette mission, qui doit être assurée de concert avec les services du CROUS.

L'accueil et l'inclusion sociale des étudiants ne peuvent être pleinement assurés sans un accompagnement bienveillant tout au long de l'année. L'environnement d'un étudiant est en constante

évolution: son orientation, sa situation financière, physique, psychologique et sociale sont amenés à rencontrer des changements, qu'ils soient positifs ou négatifs, et son épanouissement au sein de sa formation peut en souffrir. Les services de la vie étudiante doivent assurer une veille constante du bien-être étudiant et être des moteurs de l'émancipation de la jeunesse. Bien entendu, cette mission ne peut être remplie qu'en construisant une stratégie organisationnelle efficace au sein de chaque établissement, permettant une disponibilité optimale de ces services pour tous les étudiants qui exprimeront un besoin d'accompagnement.



Fort de ce constat, les élus de la FAGE veilleront à ce qu'un travail de réflexion soit entamé afin de repenser et développer les services de la vie étudiante au sein de l'Enseignement supérieur pour en faire le véritable centre névralgique de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des étudiants.

Implémenter des outils de pilotage stratégique de la vie étudiante

En 2015, le gouvernement a présenté le Plan National de la Vie Etudiante afin de développer la vie étudiante sur les campus. Ainsi, ce sont 35 mesures qui ont été annoncées, pour remplir 5 objectifs distincts : simplifier les démarches des étudiants, renforcer l'accès aux soins, améliorer les conditions de vie et d'études, dynamiser la vie de campus et valoriser l'engagement des étudiants.

Après quatre années, ce plan n'a pas été suivi convenablement et aucune évaluation ni état des lieux n'ont été réalisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ces mesures, permettant une nette amélioration des conditions de vie des étudiants devront être suivies, avec une réelle application sur l'ensemble des campus.



Le développement de la vie étudiante ne peut

être autrement réfléchi que par une vision pluriannuelle. Dans la continuité de la loi de 2013, les élus de la FAGE œuvreront pour le développement et l'émergence des Schémas Directeurs de la Vie Etudiante, encore trop rares ou limités aujourd'hui, dans les regroupements d'établissements. Ces SDVE devront permettre l'implication de l'intégralité des acteurs territoriaux (notamment les CROUS et collectivités territoriales) et ne pas se limiter aux seuls établissements concernés.



Ces SDVE doivent s'inscrire dans un objectif pluriannuel en tenant compte des évolutions des établissements et du public qui y est accueilli. La logique de vie étudiante sur les campus est une responsabilité que chaque établissement d'enseignement supérieur doit assumer et l'équipe CNESER de la FAGE y veillera.

EN BREF

- Assurer la mise en place de tous les régimes spécifiques d'études dans l'ensemble des établissements ;
- délivrer les suppléments au diplôme en y intégrant les compétences développées dans le cadre des engagements de l'étudiant et encourager la mise en place des mécanismes de reconnaissance de ces compétences par les universités ;
- faire des services de vie étudiante des guichets uniques de l'information et de l'accompagnement des étudiants ;
- garantir la mise en place et le développement des schémas directeurs de la vie étudiante.

II. UNIVERSITÉ INSCRITE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une égalité pour tous

Le rapport Brundtland de 1987 définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Le développement durable intègre trois volets indissociables : un écologique, un social et un économique qui se déclinent en de nombreux objectifs. Contrairement à certaines problématiques, ses enjeux sont universels et demandent une réponse transversale. Le passage à une société durable implique une notion de responsabilité collective : celles des individus dans leurs modes de consommation, mais principalement celles des institutionnels par les politiques publiques et la responsabilité sociétale des entreprises. L'Université n'est pas exempte de ces principes. Il est aujourd'hui indispensable de renforcer les réponses données à ces défis.



Parmi les objectifs du développement durable de l'ONU figure la lutte contre les inégalités. Celles-ci sont plurielles, qu'il s'agisse de discriminations économique, physique, de sexisme ou de racisme. La démocratisation de l'enseignement supérieur ne peut être effective que si les universités sont accessibles à tous. L'Université doit être une voie vers l'égalité et ne saurait être discriminante.

La FAGE veillera tout particulièrement à ce que les étudiants ne soient plus confrontés aux discriminations. Cet objectif ne peut être atteint sans une réflexion sur l'accès aux universités pour les

populations les plus vulnérables.

Il est ainsi indispensable de renforcer l'accès aux établissements d'enseignement supérieur pour les étudiants en situation de handicap par l'application des schémas directeurs du Handicap et par la mise à disposition de financements à la hauteur des enjeux afin qu'aucun ne soit marginalisé.



Dans la société mondialisée, l'attractivité de nos établissements auprès des étudiants internationaux est un enjeu diplomatique majeur. La FAGE continuera de s'opposer fortement à la mise en place d'une discrimination financière à l'entrée de nos universités par l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants internationaux. A l'inverse, l'accueil des étudiants internationaux doit être rendu inclusif en facilitant les procédures pour les étudiants réfugiés mais également par la valorisation de ces différentes cultures et trajectoires de vie auprès des autres étudiants.

La FAGE demande également à étendre les prérogatives des étudiants internationaux à l'accueil des étudiants réfugiés et incite à travailler en lien avec le réseau d'établissements "Migrants dans l'Enseignement supérieur" (MEnS). En effet, l'Université ayant un rôle dans l'émancipation sociale et intellectuelle des étudiants, elle doit être accessible aux étudiants réfugiés souvent délaissés et stigmatisés.

Elaborer un Plan Vert dans chaque établissement

La Loi Grenelle 1 du 3 août 2009 impose aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche l'élaboration d'un Plan Vert, afin que ces derniers se dotent de réelles mesures pour répondre aux défis du développement durable. En l'absence d'applications systématiques et d'exigences concrètes,

le Plan Vert se révèle être un outil de communication plutôt qu'un outil stratégique. Cet outil doit être repensé afin de répondre à l'urgence de la situation climatique en se dotant d'objectifs environnementaux ambitieux et pour chaque établissement.

Pour répondre aux enjeux du développement durable, il est également indispensable de changer de paradigme. Un diagnostic doit être premièrement effectué en termes de dépense énergétique des établissements d'enseignement supérieur pour ensuite mettre en place un vrai plan pluriannuel avec des objectifs clairs et réalisables. En effet, les enjeux sociétaux et écologiques touchent tous les champs de la société. Les universités, lieu d'éducation et d'émancipation, doivent aujourd'hui intégrer ces objectifs de manière multiscale :

Une gestion écologique de leur parc immobilier est aujourd'hui indispensable. En effet, l'efficacité énergétique des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur est classée parmi les pires de France pour la grande majorité des campus. Relever les défis environnementaux implique donc un investissement massif de crédits fléchés vers l'isolation ainsi que la rénovation des bâtiments et des campus.

Des actions simples sont facilement réalisables pour améliorer la qualité de l'air, lutter contre le gaspillage ou encore réduire les déchets. Certaines initiatives voient le jour dans nos universités, tel que les distributeurs de café ne distribuant plus de gobelets ou le recyclage des mégots de cigarettes. Mais ces

pratiques sont loin d'être généralisées et nécessitent de s'inscrire dans une réflexion globale à l'échelle d'un établissement.

Par ailleurs, le rôle de la formation est central dans la construction de la société de demain. Il est donc indispensable que le contenu de ces derniers s'adapte aux grands défis du siècle. Les compétences en matière de sensibilité environnementale et de capacité de réponse doivent ainsi être intégrées dans chacune des formations. On pourrait par exemple voir émerger des unités d'enseignement d'ouverture dont le contenu concernerait directement le développement durable.



La FAGE prône l'engagement comme vecteur d'émancipation mais aussi d'éducation populaire. Comme l'illustre les mobilisations pour le climat, les jeunes sont aujourd'hui particulièrement préoccupés par les problématiques du développement durable. Afin de permettre à cet engagement de se développer, la FAGE demande le fléchage d'une partie de la CVE-C vers les initiatives étudiantes dédiées au développement durable.

III. LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

L'Université est un lieu d'émancipation, où chaque étudiant doit avoir l'opportunité de se construire au travers d'enseignements et de partage d'expériences. De ce fait, la FAGE et ses élus militent pour que l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur s'engagent durablement pour l'égalité de tous ainsi que dans la lutte contre les discriminations, ces dernières étant un réel frein à l'émancipation des étudiants et à l'instauration du climat de confiance indispensable à leur évolution.

L'accessibilité à l'enseignement supérieur est vectrice de la démocratisation de celui-ci. Afin de lutter contre les discriminations liées à l'accès physique aux locaux des établissements d'enseignement supérieur, les élus de la FAGE s'engageront donc dans la réalisation et l'application de schémas directeurs du handicap, déjà présents dans certaines universités



Au niveau institutionnel, les élus de la FAGE encourageront la mise en place de vice-présidents et chargés de mission égalité dans les universités où cela n'a pas encore été réalisé et travailleront de concert avec la conférence permanente des chargés de mission égalité et diversité (CPED) afin d'aider à la dynamisation de ce réseau. La FAGE demande également la mise en place effective de la commission de lutte contre les discriminations au sein du CNESER ainsi que sa sollicitation sur les sujets le requérant, la motion de création de cette commission ayant déjà été adoptée par le CNESER.

Les élus de la FAGE s'engageront également dans la réalisation de schémas directeurs de lutte contre les discriminations et violences sexistes et sexuelles dans les universités mais également au niveau national. Ces schémas directeurs devront intégrer de réelles directives. Ils pourront comprendre deux volets. Le premier volet sera un volet préventif. En effet, les universités doivent développer des actions de terrain pour déconstruire les préjugés, changer les mœurs et ainsi prévenir les violences et discriminations. Le second volet renforcera et enrichira les actions déjà menées par les universités, comme la création

de cellules d'accompagnement pour les victimes de discriminations, d'agressions, de violences, de harcèlements... Au niveau local, les universités devront se saisir des lignes directrices du plan de lutte contre les discriminations érigé par le gouvernement en 2017 afin de porter des actions concrètes, notamment grâce aux vice-présidents et chargés de mission égalité au sein des universités. Au niveau national, la commission de lutte contre les discriminations mise en place au sein du CNESER pourra participer à la rédaction de schémas directeurs nationaux concernant ces problématiques.



La FAGE et son réseau encourageront les universités à s'interroger sur leur manière d'enseigner et fonctionner, notamment en termes d'égalité de genre, notamment sur la place des femmes au sein du fonctionnement des universités et notamment dans la gouvernance de celles-ci. Les élus de la FAGE demandent également la mise en place de mesures administratives inclusives à l'Université comme l'utilisation de l'écriture inclusive ou la possibilité pour tout étudiant de déclarer un nom d'usage.

En 2018, les actes antisémites ont augmenté de 74% en France, touchant également le monde de l'enseignement supérieur. Ces actes, intolérables, vont à l'encontre de toute valeur humaniste ou citoyenne. Ainsi, la FAGE appelle à suivre le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020 et à mettre en place des actions concrètes de prévention, sensibilisation, formation, intervention et accompagnement des victimes.



Enfin, la FAGE et son réseau, luttant au quotidien contre les discriminations au travers des actions de terrain, préconisent aux universités de travailler de concert avec les réseaux associatifs et organisations luttant contre les discriminations de tous types afin de mettre en place des actions concrètes efficaces et adaptées aux différents publics cibles.

EN BREF

- Garantir un accès égal à l'ensemble des jeunes : mise en place des schémas directeurs du handicap dans l'ensemble des établissements ;
- mieux accueillir les étudiants réfugiés et se rapprocher de réseau comme "Migrants dans l'Enseignement Supérieur" ;
- Plan Vert dans les universités : en faire un vrai outil et non pas seulement un élément de communication ! Rénovations thermiques, gestion des déchets, développement du financement des projets étudiants autour de la transition écologique ... ;
- mise en place de vice-présidents en charge de l'égalité dans les universités ;
- mise en place de schémas directeurs pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- suivre le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

PROMOUVOIR UNE RECHERCHE AMBITIEUSE ET ACCESSIBLE



I. DÉMOCRATISER L'ACCÈS À LA RECHERCHE

La recherche pour tous

L'accès à la recherche ne se joue pas qu'en master : l'ensemble du parcours de l'étudiant va influencer à la fois sur son choix de 3ème cycle, ainsi que sur son acceptabilité. C'est pourquoi la FAGE a toujours eu à cœur de valoriser la formation par la recherche, et ce, dès le 1er cycle. Les parcours d'accompagnement personnalisés en sont un bon outil, afin de permettre à tous d'être sur un pied d'égalité avant l'entrée en second cycle.

L'accès à la recherche passe donc également par un choix de master pertinent et adapté aux attentes de l'étudiant : on parle ici évidemment de la sélection opérée à l'entrée des masters, qui se doit d'être cohérente avec les volontés personnelles et professionnelles des étudiants.



La création des nouvelles sections au CNU nous pousse à réfléchir plus largement sur leur organisation purement disciplinaire. Si elles sont un certain rempart contre le népotisme et le localisme, il reste que ces sections et leurs procédures privilégient généralement un mode uniformisé et monodisciplinaire pour la

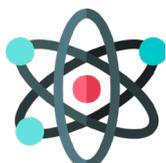
qualification et la carrière des enseignants—chercheurs. La FAGE porte depuis plusieurs années la qualification non par les seuls membres d'une section mais en permettant également des jurys interdisciplinaires pour permettre le décloisonnement de la recherche.



En principe, la poursuite vers un doctorat ne se fait qu'à condition que l'étudiant soit financé pour sa thèse. Dans les faits, sur l'année 2016–2017 27,6% des doctorants n'étaient pas rémunérés pour leur thèse. C'est le plus souvent en sciences humaines et sociales que les thèses ne sont pas financées sur contrat doctoral ou CIFRE. Peu de contrats y sont fléchés, alors que cette recherche n'est pas moins importante. En sciences, technologies et santé se pose également la question de contrats doctoraux attachés à des sujets de thèse qui laissent une liberté très limitée au futur doctorant. Il est nécessaire que le financement des thèses soit considéré de la même manière en fonction des filières et qu'il n'y ait pas de discipline privilégiée, la recherche concernant l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Rendre l'accès à l'information scientifique pour tous

La démocratisation de la recherche et l'émancipation des étudiants à travers l'éducation passe par un libre accès aux publications scientifiques et aux données acquises des sciences.



Il n'est pas admissible que chacun (étudiant, enseignant, chercheur ou toute personne intéressée) doive fournir un apport financier afin d'accéder à une information scientifique, résultant de surcroît le plus souvent, d'une recherche publique. Il n'est pas non plus acceptable que les universités dépensent des

sommes faramineuses afin d'accéder aux publications scientifiques, ni que les chercheurs doivent déboursier jusqu'à plusieurs milliers d'euros pour qu'une publication scientifique soit accessible gratuitement. A l'ère du numérique, où l'information est diffusée de manière instantanée et est accessible en quelques secondes gratuitement la plupart du temps, les publications scientifiques sont, elles, conditionnées à des accès très stricts et onéreux.



Dans un monde où la lutte contre la fausse information est un enjeu de plus en plus important, il est primordial de permettre aux étudiants un accès à l'information fiable et gratuit. En dehors du simple rôle académique, il en va de la construction personnelle de chaque individu d'être en capacité de s'informer par le biais de sources fiables et gratuites.

Sécuriser le statut du doctorat

Améliorer l'accès à la recherche devra forcément passer par une sécurisation du statut du doctorat et des doctorants. La FAGE et son réseau militent pour que les jeunes chercheurs soient reconnus pour ce qu'ils sont : au-delà de la définition du statut de doctorant, il est primordial de sortir de la précarité le statut des jeunes chercheurs. Afin de s'en assurer, la FAGE demande l'ouverture des bourses sur critères sociaux à tous les doctorants non financés.



C'est en assurant un financement décent et ambitieux pour toutes les thèses que son statut évoluera dans le bon sens et permettra à un étudiant de se concentrer pleinement à sa recherche et sa formation. C'est également par le biais d'un contrat pédagogique où les objectifs de la thèse en termes de formation de l'étudiant et non de résultats de sa production.

L'insertion professionnelle et la carrière du chercheur

Il apparaît comme nécessaire de faire évoluer le statut du doctorat, trop souvent vu en France comme ne formant que des enseignants-chercheurs. Pour ce faire, nous demandons une multiplication du nombre de contrats CIFRE et plus d'interactions entre le monde socioéconomique et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par ailleurs l'ouverture de poste dans la haute fonction publique à des doctorants est un pas en avant pour la reconnaissance du diplôme.

Nous demandons également une refonte de la formation des doctorants, notamment en matière de pédagogie, afin d'en finir avec l'illusion des 64 heures de formation par an des doctorants. Cette formation

La FAGE et son réseau soutiennent que l'accès au savoir ne doit pas avoir de coût et militent pour la simplification et la gratuité de l'accès à l'information scientifique pour tous.

C'est en repensant l'Université "hors les murs" que nous favoriserons son ouverture sur le monde, en généralisant les publications en open source et travaillant dans un esprit de science ouverte

L'encadrement du doctorant est également un facteur majeur à prendre en considération. Trop souvent la course à la publication prend le pas sur une démarche saine de la formation des doctorants se traduisant par une pression constante du doctorant allant parfois pour les cas les plus graves jusqu'au harcèlement. Cette pression vient également du fait que très peu de limites sont imposées ou respectées. Dans la formation du doctorant, les heures ne sont pas comptées et très souvent, il est question de travailler 6 jours sur 7. C'est toute une vision de la recherche et de la compétition qui s'exerce aujourd'hui dans ces formations et poussent dans de nombreux cas à la dépression.



La FAGE travaillera à une harmonisation des pratiques en termes d'encadrement du jeune chercheur pour leur permettre un travail plus serein

pourrait notamment être dispensée au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). La formation à la pédagogie bien qu'étant indispensable ne doit pas être la seule formation dispensée lors du doctorat. La possibilité de choisir des modules de formation et de valider des compétences transversales doit être encouragée afin de permettre au doctorant de valoriser ses compétences à la fin de sa thèse, notamment lorsqu'il souhaite intégrer le monde de l'entreprise par la suite.



Nous veillerons donc particulièrement, à ce que les doctorants puissent valider des crédits s'ils dispensent des enseignements, s'ils valident un niveau de compétences en langue étrangère, s'ils communiquent au cours d'une journée d'études, d'un séminaire ou d'un congrès d'une société savante, s'ils ont une activité de publication par le biais d'articles scientifiques, s'ils participent à l'organisation de manifestations scientifiques.

Enfin, nous demandons une clarification des compétences acquises lors de la validation d'un doctorat afin que ce diplôme soit plus facilement reconnu à sa juste valeur sur le marché de l'emploi. Le doctorat, comme tout diplôme, certifie des compétences nombreuses ; elles ne peuvent pourtant être reconnues qu'avec un référentiel commun et un encadrement adéquat et harmonisé au niveau national permettant de s'inscrire dans une logique de formation tout au long de la vie.

EN BREF

- Démocratiser l'accès au troisième cycle pour tous ;
- décloisonner les sections CNU avec la mise en place de jury interdisciplinaires ;
- valoriser l'Open Access dans les universités pour garantir un accès aux savoirs sans barrières financières et sociales ;
- sécuriser le statut de doctorant en militant pour un financement pour tous, dans tous les domaines, dans le cadre des négociations sur la loi de programmation du financement de la recherche ;
- refonte de la formation de doctorant avec la mise en place de formation à la pédagogie ;
- valorisation les Fiches RNCP obtenues par la FAGE auprès du monde socioéconomique.

II. FINANCER LA RECHERCHE EN FRANCE

Un financement ambitieux

À l'instar de l'enseignement supérieur, la recherche manque de moyens aujourd'hui en France. On observe une augmentation continue des financements par appels à projets. Ce modèle vient contrarier cependant la pérennité de la recherche. Il demande en effet des résultats à court terme et empêche le développement des programmes de recherche par manque de visibilité financière.



En plus de ces contraintes financières, les appels à projet entraînent également des procédures complexes et chronophages. Une mobilisation des ressources humaines des chercheurs est nécessaire ce qui limite grandement leur temps de travail. Le personnel employé dans les laboratoires de recherche a déjà fortement réduit suite aux difficultés budgétaires limitant les emplois consacrés aux tâches administratives.

Enfin, ce mode de financement ne permet pas une totale indépendance de la recherche vis-à-vis de ses financeurs car elle est le moteur des transformations de notre société. Son caractère critique ne peut lui être garanti que par des financements éclairés. Elle ne saurait voir son rôle réduit à servir les intérêts de l'État ou des entreprises privées avec lesquelles les laboratoires s'engagent contractuellement. Pour garantir la liberté

des chercheurs et favoriser l'innovation, la part du financement permanent, non soumis à appels à projets, doit être pérennisé.

Afin d'atteindre ces objectifs, la France doit intensifier ses investissements dans la recherche et le développement. Avec 2,27% de son PIB investi dans la R&D en 2015 (derniers chiffres disponibles) notre pays est encore loin des 3% programmés par l'Union européenne à l'horizon 2020. Cet objectif n'est atteignable qu'en augmentant considérablement les investissements publics dans la recherche et développement, c'est cette politique d'investissement que la FAGE défend déjà et continuera de défendre.



Aussi l'enjeu des concertations à venir sur la programmation de la recherche doit intégrer la dimension formative et consacrer une réflexion à part entière sur la place des doctorants dans l'univers de la recherche. Il est indispensable que les contrats doctoraux transmettent l'ambition en termes de Recherche française en y consacrant pleinement un cadre adéquat ainsi qu'un financement à la hauteur de ces ambitions. L'équipe CNESER de la FAGE veillera à la prise de conscience de la place du doctorant au sein de la Recherche française.

Intégrer la recherche aux territoires

Les collaborations des universités avec le monde socio-économique permettent d'être utile aux territoires, de contribuer à leur développement économique tout en ramenant des fonds aux universités et en favorisant l'insertion professionnelle des étudiants.



Si des entreprises naissent de l'Université, d'autres se tournent vers elle pour ses outils technologiques de pointe et son expertise scientifique.

Les plateformes technologiques qui se développent sont le fruit d'une collaboration étroite entre les universités et les instituts de recherche (CNRS, INSERM...), toujours en lien avec le tissu socioéconomique, elles permettent à l'innovation d'irriguer le territoire dans les différents champs d'action de l'Université. Au-delà de ces plateformes technologiques, la Recherche et l'innovation doivent être une priorité des territoires qui doivent encourager ces domaines par des politiques de financement ambitieuses.

L'Université doit également faire le lien entre ses étudiants, les doctorants et les acteurs

socioéconomiques du territoire, afin d'accroître les opportunités de stage et d'emploi sur le territoire.

Afin d'assurer une insertion professionnelle pour les jeunes diplômés d'un doctorat, il paraît pertinent d'engager des interactions entre les employeurs du secteur public et les candidats au doctorat. En effet, les doctorants, dans leur exercice, développent très souvent des compétences qui peuvent être mises au service des collectivités. Malheureusement, ces travaux restent parfois peu lisibles pour les employeurs publics

et l'organisation d'échanges entre ces deux sphères aura un effet bénéfique à la fois pour le service public et le candidat au doctorat.



Par ailleurs, pour s'intégrer pleinement dans son territoire, la Recherche peut, par le biais de pôles territoriaux de compétitivité économique, entamer un travail en collaboration avec des entreprises innovantes.

Une recherche à l'international

L'Espace Européen de la Recherche crée une « 5ème liberté » au sein de l'Union européenne. Après la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux, celle de la connaissance au sein de l'espace européen est une chance pour la Recherche et les chercheurs en France. Les objectifs de coopérations européennes et d'une gouvernance partagée sur les questions liées à la Recherche sont multiples : encourager les jeunes talents à embrasser une carrière scientifique en Europe ; inciter le monde socioéconomique à investir dans la Recherche européenne ; atteindre l'objectif de 3% du PIB consacré à la Recherche ; contribuer à la croissance et à la création d'emplois scientifiques durables. L'équipe CNESER de la FAGE restera vigilante au développement d'un cadre européen de la Recherche qui permet de converger vers des objectifs communs tels que l'amélioration du système français de recherche.

Ce cadre doit débiter dès le premier cycle, en permettant à chaque étudiant qui le souhaite d'effectuer une partie de son cursus à l'étranger, et favorisant les démarches de mobilité au sein d'une formation, quel que soit le cycle. En effet, cette mobilité permet d'acquérir un capital et une culture internationale nécessaires à l'épanouissement d'un jeune et assure une prise en considération internationale des questions de recherche. Aussi l'équipe CNESER de la FAGE encouragera la mobilité étudiante, et ce, à tous les niveaux d'études.



EN BREF

- Atteindre un investissement à hauteur de 3% du PIB et sortir de la seule logique d'appels à projets ;
- développer les collaborations entre la recherche et son territoire ;
- développer un cadre européen de la recherche qui contribuera à l'amélioration du système français de recherche.

LIVRETS THÉMATIQUES



I. SANTÉ

Une réforme de la première année des études de santé

Tout d'abord, il est nécessaire d'améliorer l'orientation des jeunes avant leur entrée dans le supérieur, et pour cela la réforme du lycée apporte déjà des éléments de réponse. Il est également important d'intégrer des temps d'orientation à l'université. En effet, bien trop d'étudiants ne découvrent que tardivement la réalité et la pluralité d'exercices des métiers de santé.



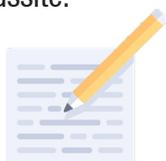
C'est pourquoi la réforme de la première année d'étude de santé doit permettre à l'étudiant de s'orienter tout au long de la première année.

L'accès aux études de santé doit pouvoir s'effectuer tout en gardant la possibilité de poursuivre dans le cas d'un échec. Trois voies d'accès seront donc possibles : le portail santé ou une licence accompagnée d'une mineure santé ou à la suite d'un diplôme d'état. La mise en place de ces trois moyens vise à diversifier les profils des étudiants qui poursuivront dans un cursus santé.

En ce sens, le portail santé et les licences à mineures santé doivent permettre à chaque étudiant de pouvoir s'épanouir dans son apprentissage et d'aborder les notions essentielles des études de santé,

Le tutorat

La sélectivité du concours, exerçant une pression supplémentaire chez les étudiants a encouragé l'émergence et le développement des tutorats. Ces derniers n'ont depuis cessé d'améliorer leurs services. De la mise en place de séances d'exercices au développement d'ateliers de gestion du stress, en passant par une action d'orientation active auprès des lycéens, les tutorats sont devenus les acteurs incontournables de la première année d'étude de santé et de sa réussite.



comme une culture commune de la santé.

Afin que cette réforme soit mise en place dans de bonnes conditions nous demandons à ce que des moyens soient donnés aux universités afin de créer une offre de formation en santé qui soit accessible pour tous et en cohérence avec les besoins des territoires.



Nous demandons également l'augmentation des capacités d'accueil à l'université afin de répondre à la répartition des étudiants suite à la disparition de la PACES. La seule réponse à apporter n'est pas d'augmenter le chiffre sur le papier, mais bien de garantir les moyens nécessaires à un enseignement de qualité. Nous appelons à la vigilance quant à la création d'une voie royale qui irait à l'encontre de l'esprit de la réforme et ne serait donc pas acceptable.

Les élus de la FAGE accompagneront la mise en place de cette réforme et seront vigilants à ce que chaque université déploie ce dispositif avec la philosophie et les valeurs avec lesquelles elle a été écrite.

Ces tutorats seront toujours présents à la suite de cette réforme et évolueront de manière à répondre aux nouveaux besoins des étudiants, toujours en s'inscrivant dans une mission de service public et d'égalité des chances.

Ces missions sont soutenues par les différentes fédérations de filières de santé de la FAGE via notamment des actions pluriprofessionnelles de formation des responsables des structures de tutorat. Tout ce travail de compagnonnage est reconnu par une procédure de délivrance d'agrément des différents tutorats menée par nos fédérations en coordination

avec le ministère de l'enseignement supérieur.

Cette reconnaissance institutionnelle est la garantie de la qualité des nombreux et pertinents services rendus par les tutorats santé. La perspective la plus prometteuse est la transposabilité de ce modèle de transmission des savoirs par les pairs. Ainsi, il convient de souligner le rôle des interactions entre les différentes fédérations de la FAGE dans la transposition des tutorats.

Agir pour l'orientation

La réforme de la première année des études de santé amène une réelle évolution dans le processus d'orientation d'un étudiant. Dans le cas où un étudiant n'intègre pas les études de santé il pourra continuer ses études dans la discipline de sa mineure (s'il est en portail santé) ou simplement de continuer sa deuxième année de licence avec de nouveau une mineure santé assurant ainsi une deuxième possibilité de candidature pour l'ensemble des voies.



Par ailleurs, cette première année doit également permettre d'avoir une meilleure vision des différentes filières de santé afin qu'il n'y ait plus aucun choix qui s'effectue par défaut comme ça peut être le cas en PACES avec une hiérarchisation des professions à l'issue du concours, néfaste à l'interprofessionnalité comme à l'orientation des étudiants.

Force est de constater que les informations sur les différents débouchés des métiers de santé, ou encore sur le fonctionnement des études ne sont pas clairement expliqués aux lycéens. Il est aujourd'hui nécessaire de construire un véritable plan d'accompagnement partant du lycée, en passant par la première année puis aux cycles supérieurs d'études.

La FAGE propose de développer les dispositifs d'accompagnement des étudiants au sein d'un guichet unique d'information, et de porter réflexion sur la structuration même des études de santé. Les 54 heures du module d'orientation prévu par la réforme du lycée doivent être pleinement saisies afin d'expliquer aux lycéens les enjeux et la construction de la réforme de l'accès aux études de santé et permettre de comprendre le rôle de chaque profession.

Aussi, de nombreux tutorats accompagnant les étudiants en santé au-delà de la première année voient le jour, accompagnés par les fédérations de filières du réseau de la FAGE. Le compagnonnage étudiant est bel et bien un modèle d'éducation par les pairs d'avenir que les fédérations de la FAGE continueront à faire évoluer.



La FAGE et les fédérations de santé ont fait de cette question de l'orientation, de la construction du projet professionnel de l'étudiant, une de leur principale revendication. L'objectif étant de sortir de ce gâchis humain et de permettre à chaque étudiant de se construire ou de se reconstruire dans la perspective de son futur métier, en étant acteur de son cursus universitaire.

La réforme de l'entrée dans les études est l'occasion de diversifier les profils des étudiants en santé mais également d'apporter plus de flexibilité aux études dans les domaines médicaux et paramédicaux en permettant aux étudiants une meilleure connaissance de ces domaines que ce soit via des enseignements d'ouverture ou des passerelles facilitées.



Cette réforme doit aussi permettre de varier les modalités pédagogiques et de faire de l'entrée dans les études de santé non plus une simple sélection mais une formation couplée à l'acquisition de connaissances et compétences valorisables notamment dans la poursuite d'études des étudiants non reçus en deuxième année des filières MMOP(K).

Durant les deux ans à venir, au sein des différents conseils universitaires et au sein du CNESER, les élus de la FAGE s'attacheront à ce que ces mesures soient correctement mises en place.

Evolution de l'ingénierie de formation

La réforme des études de santé passe bien évidemment par des modifications importantes de l'ingénierie des maquettes de formation. Tout d'abord, afin de passer à un apprentissage plus progressif tout en favorisant les liens interdisciplinaires et interprofessionnels, la création des blocs de compétences pour les maquettes est une étape non négligeable. Déjà bien développée dans certaines filières, les études en soins infirmiers par exemple, il sera essentiel de tendre vers cette articulation pour garantir une acquisition de compétences chez les étudiants.

De plus, cette construction en blocs de compétences permettra de dégager un socle commun de compétences entre les différentes formations, permettant la mise en place de passerelles et la valorisation des acquis des étudiants. Les compétences s'acquièrent au fur et à mesure de l'apprentissage, en mettant en pratique ce que l'on apprend. De ce fait, il est primordial de voir se développer les situations de simulation, qu'elles soient numériques, avec par exemple les serious games, ou bien matérielles.



Un vrai travail sur la création de référentiels de compétences des premiers cycles doit être entamé au plus tôt. En effet, celui-ci permettra aux étudiants de mieux connaître les objectifs de leur formation mais

également créer des mutualisations d'enseignements dans le but d'améliorer le travail interprofessionnel. Cette approche permet également de se remettre sans cesse en question sur les compétences et les pratiques utilisées afin de pouvoir s'inscrire dans une démarche de formation tout au long de la vie où chaque professionnel peut compléter son référentiel de compétences en fonction des évolutions de son métier.



Cette approche nécessite de faire évoluer la pédagogie et la docimologie des formations. A l'heure où la révolution numérique est en cours, il est nécessaire pour les universités de se positionner sur les questions du numérique. Ainsi, la FAGE et ses fédérations prônent l'utilisation de ces outils, afin de permettre la mise en place de pédagogies de plus en plus innovantes au sein des formations, tout en conservant, bien sûr le rôle social de l'université. Bien plus qu'un enjeu de révolution pédagogique, ces outils, comme par exemple la pédagogie inversée, sont aujourd'hui incontournables pour les filières sous tensions afin de pouvoir accueillir la totalité des étudiants souhaitant s'orienter vers ces dernières.

Enfin, les évolutions de notre système de santé ne peuvent faire l'économie d'une adaptation rapide des formations initiales et continues en santé.

Démocratiser la recherche en santé

C'est par une démarche de démocratisation de la recherche scientifique que nous pourrions maintenir notre pays parmi les plus novateurs du monde en termes de santé. Nous travaillerons à améliorer la lisibilité des doubles cursus (recherche) dès le premier cycle, aussi bien avec de la recherche en sciences "dures" et biomédicale que dans des domaines qui paraissent plus éloignés de nos cursus "santé" comme les sciences humaines, le droit, l'art ou encore l'histoire.

La recherche pour les étudiants permet la création de profils uniques qui améliorent l'insertion professionnelle. Cette incitation et ce contact doivent se faire dès le premier cycle avec des UE d'initiation à la recherche, de rencontre avec le monde de la

recherche.



Nous demandons d'inscrire dans les politiques de formation des UFR une véritable ligne de conduite de facilitation des doubles cursus (recherche/formation). La recherche doit être vue comme la continuité logique de notre formation. La notion de recherche interprofessionnelle doit être l'un des enjeux des années à venir. L'intégration universitaire des professions paramédicales et de sage-femmes est dès lors indispensable afin de permettre un accès à la recherche. Aujourd'hui, titulaires d'un Diplôme

d'État sans équivalence de titre universitaire, les étudiants de ces filières ne peuvent prétendre accéder facilement à une poursuite d'étude en master et doctorat. La recherche de demain est une recherche interprofessionnelle, replaçant le patient au cœur de la prise en charge en santé.

C'est pourquoi la création des nouveaux CNU santé doit être une réelle opportunité pour le développement de la recherche, notamment en soin primaire par exemple ou encore permettre une vraie interdisciplinarité au sein d'un CNU. En effet, la recherche en soins infirmiers, en maïeutique et en rééducation/réadaptation restait jusqu'à aujourd'hui très disparate et discrète. Ces CNU permettront de

centraliser les chercheurs influents sur ces domaines, afin de faire monter la puissance de ces domaines.



Cependant, les filières qu'ils visent ne permettent pas un recrutement effectif à la sortie de la formation initiale. Couplé à une formation à, et par la recherche, il est nécessaire de les ouvrir afin de permettre d'enrichir ces CNU. Ceci implique un accès au 3ème cycle effectif à partir des grades master pour les formations paramédicales.

Développer l'interprofessionnalité

Le manque d'interprofessionnalité est maintenant dénoncé depuis des années. De plus, le manque de connaissances autour du système de santé français de la part des étudiants en santé est regrettable. Il est donc nécessaire que chaque futur professionnel de santé ait connaissance du système dans lequel il évoluera et de ses différents acteurs.



A l'heure actuelle, notre approche de la santé demande la mise en place d'une prise en charge globale du patient, qui ne peut passer que par la collaboration entre les différents professionnels de santé. L'ensemble des fédérations de santé considère que pour avoir une interprofessionnalité efficace, il faut, dès les études, développer une interprofessionnalité importante.

Les élus de la FAGE s'attacheront à essaimer dans toutes les universités la mise en place d'une interprofessionnalité qui peut prendre différentes formes (cours mutualisés, stages interprofessionnels, études de cas en commun, projets collaboratifs). Cette interprofessionnalité doit être un des facteurs favorisant

Renforcer les stages

Les études de santé sont rythmées par les stages de pratique clinique où les étudiants forgent leur future pratique. A l'heure actuelle, les stages sont encore beaucoup trop tournés vers la pratique hospitalière,

le développement des passerelles entre les différentes formations en santé.



Afin de mettre en pratique cette interprofessionnalité, l'approche par compétences est plus que nécessaire afin de mutualiser les enseignements permettant de développer des compétences communes aux différents métiers de la santé. Ainsi les échanges entre individus de disciplines différentes permettront de croiser les points de vue de chacun et du niveau d'intervention des divers professionnels de santé. C'est donc en explicitant les compétences de chaque profession que la lisibilité et les champs d'action de chacun pourront être mieux appréhender par les étudiants.

A l'ère des mutations de notre système de santé, de la création de nouveaux métiers, de l'évolution du numérique, l'interprofessionnalité et la reconnaissance du partage de compétences sont les maîtres mots pour une prise en charge optimale des patients, acteurs centraux de leur santé et de leur parcours de soin.

ce qui ne représente pas la totalité des futurs lieux de pratique. C'est donc vers cette diversification des terrains de stages que nous travaillerons (maison pluriprofessionnelle de santé, stage en ambulatoire,

maison d'accueil spécialisée, établissement de prévention et promotion de la santé...).

Les stages sont les lieux d'apprentissage pour les étudiants, qui demandent des objectifs bien définis par leurs équipes pédagogiques. Nous veillerons à la mise en place d'outils tels que des portfolios, devant être systématisés afin de devenir les tableaux de bord des étudiants. Chaque stage doit être accompagné d'objectifs et de compétences que l'étudiant doit avoir développés d'ici la fin de celui-ci.



Il faudra également travailler sur la redéfinition des capacités d'encadrement des maîtres de stage, afin de veiller aux bonnes conditions d'accueil. Il est aujourd'hui nécessaire de travailler sur la formation des maîtres de stages, des tuteurs de stages à la pédagogie, formation actuellement inexistante pour ces derniers. Ils pourront, pour cela, suivre des blocs de compétences d'un master MEEF.

Ainsi, il sera opportun de généraliser l'encadrement des étudiants par des maîtres de stages

Les risques psycho-sociaux

La santé mentale des étudiants devient à l'heure actuelle un véritable facteur de réussite universitaire. Les associations de la FAGE considèrent que l'amélioration des conditions de formation (le nombre d'étudiants par stage, l'encadrement, les objectifs de stage, la personnalisation du parcours...) sont les facteurs qui influencent le "niveau de bien-être" des étudiants. Cette prévention primaire des risques psychosociaux est indispensable pour l'épanouissement et l'accomplissement personnel de chacun des étudiants. Cette problématique étant grandissante dans nos UFR, les étudiants en santé doivent avoir à leur disposition des systèmes d'alerte pour détecter les difficultés. La mise en place de soutiens pédagogiques et psychologiques doivent devenir une part entière de l'encadrement des étudiants.



De plus, les enquêtes concernant le bien-être des étudiants en santé réalisées par les différentes

certifiés de compétences en pédagogie. Toujours dans l'objectif d'améliorer les conditions de stage, l'évaluation des terrains doit être systématisée dans l'ensemble des professions de santé et cette dernière doit peser dans leur agrément.



La refonte des différents statuts des étudiants lors de leurs stages sera l'une des priorités du mandat en passant par une revalorisation de l'indemnité de stage, une bonne application de l'indemnité de transport et la préservation des droits de l'étudiant en stage. En effet, les étudiants en santé sont amenés à se déplacer lors de leurs stages. Les facteurs sociaux étant déterminants voire limitants dans la formation des étudiants, il est indispensable que ces déplacements soient pris en charge. Les inégalités sociales ne doivent pas être un frein pour les étudiants, c'est pourquoi l'équipe CNESER de la FAGE veillera à ce que les indemnités de stage soient revalorisées. Les étudiants en stage deviennent des acteurs du soin dans les établissements et cette revalorisation des indemnités de stage doit permettre d'affirmer le stage comme un véritable moment de professionnalisation de l'étudiant.

fédérations de filière de santé de la FAGE ainsi que le rapport Donata Marra paru en 2018 sont unanimes : les étudiants en santé sont une population à risque avec un fort mal-être, celui-ci étant multifactoriel (stages difficiles sur le plan humain, surcharge des programmes, etc.). Ainsi, la FAGE appelle à suivre les recommandations du rapport Donata Marra, notamment à travers le développement du Centre National d'Appui (CNA) dans lequel des représentants de la FAGE sont impliqués. Nous demandons d'ailleurs une augmentation des moyens financiers alloués au CNA, afin que celui-ci puisse se développer et assurer ses fonctions de manière efficiente. La FAGE recommande aussi fortement d'homogénéiser les dispositifs d'aide aux étudiants dans les territoires. C'est par l'amélioration des conditions de stage, l'accompagnement des étudiants et les rénovations pédagogiques des études que passeront entre autres, l'amélioration de la santé mentale des étudiants en santé.

L'intégration universitaire pour tous les étudiants en santé

La démocratisation de l'enseignement supérieur passe également par l'universitarisation des filières paramédicales et de maïeutique. Après être restée pendant longtemps une position de la FAGE, elle est devenue avec la mission interministérielle une problématique à traiter par l'enseignement supérieur et la recherche, et la santé.



L'adaptabilité est de mise pour cette question : tutelle régionale, concours d'accès, écoles et instituts hospitaliers, frais d'inscription, obtention de grades licence et master, accès aux services, droits et devoirs universitaires... Les problématiques sont diverses, en accord avec la multiplicité des acteurs territoriaux.

Service sanitaire

Le service sanitaire a été mis en place en 2018 et concerne les étudiants en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie et soins infirmiers. Il a un double objectif de formation des futurs professionnels de santé à la prévention autour d'une démarche par projet et d'amélioration de la prévention de la population sur le territoire.

La FAGE et son réseau insistent sur l'importance de l'intérêt pédagogique que le service sanitaire doit avoir. Aussi, celui-ci ne peut faire l'économie d'un encadrement adapté. Il est également primordial que les étudiants concernés soient correctement formés à la prévention, par des acteurs adaptés et formés. En effet, les risques d'une prévention maladroite sont nombreux vis-à-vis d'une population pouvant être jeune.



Le service sanitaire est également l'occasion de développer des compétences communes aux différents étudiants en santé autour d'une démarche par projet réalisée en interprofessionnalité.

L'universitarisation reste cependant une étape clef pour l'ensemble de ces formations : bien qu'avec des attentes différentes, l'espoir est le même ! Celui d'une formation où la gouvernance serait intégrée à celle de l'université, afin de permettre plus de transversalité tout en respectant les expertises et autonomies propres à chacun.

Pour toutes ces raisons, les élus CNESER auront à cœur de veiller à la bonne évolution des projets d'universitarisation en cours, ainsi que d'impulser de nouveaux projets avec les élus locaux. Il sera nécessaire de rester vigilant quant aux différentes formes, aux respects mutuels, d'éviter les éternels clivages ainsi que l'accès aux droits et devoirs universitaires, notamment sur la question de l'éligibilité et le droit de vote aux élections étudiantes, droit le plus incontestable pour le respect de la démocratie étudiante, mais également sur la question des droits d'inscription.

Les élus de la FAGE demandent une augmentation des indemnités de transport pour la réalisation du service sanitaire ainsi que la mise en place de logements et de repas pour les étudiants réalisant le service sanitaire. Celui-ci ne doit pas représenter un coût pour les étudiants. Ainsi, des moyens financiers doivent être déployés pour permettre l'accès des étudiants à tous les territoires, y compris ceux difficiles d'accès, afin que des actions de prévention puissent être réalisées en milieu rural comme urbain.



La FAGE demande aussi la réduction du temps consacrée à l'action de terrain – normalement équivalente à trois semaines à temps plein – du fait de l'impossibilité pratique de l'insertion de celles-ci dans les maquettes pédagogiques des différentes filières concernées.

Nous demandons également à ce que le service sanitaire prenne en compte et valorise les actions étudiantes de prévention déjà mises en place par exemple dans un cadre associatif.

Dans les différentes instances qu'elles soient locales ou nationales, la FAGE et son réseau resteront vigilants quant à la mise en place du service sanitaire et son évaluation (notamment par les étudiants). Nous resterons également vigilants à l'extension de cet exercice aux autres filières dans les années à venir, que nous considérons devoir être faite dans de bonnes conditions plutôt que dans une précipitation qui nuirait à la réalisation du service sanitaire dans les territoires ainsi qu'à son intérêt pédagogique.

II. INGÉNIEURS

Assurer la démocratisation de l'accès aux études d'ingénieurs et lutter contre la reproduction sociale

Les déterminismes sociaux sont les premiers freins dans l'accès aux études d'ingénieurs. Le système d'orientation actuel n'est pas capable de pallier les représentations sociales des jeunes. Il est important de contribuer à la création d'un système encourageant les volontés d'études de chacun. Même si le projet de la Conférence des Directeurs d'Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI) est d'augmenter d'ici 2022 de 50% le nombre d'ingénieurs diplômés, cela ne doit pas se faire au dépend des jeunes, mais bien en favorisant la démocratisation de ces parcours.



Dans cette logique, la FAGE continuera de dénoncer la hausse des frais d'inscription, comme elle a su le faire en 2018 lors de l'augmentation à l'école des Mines de Nancy. Dans une société où le besoin en ingénieurs formés se fait ressentir, la réponse ne peut pas être d'ajouter à la sélection sur dossier une sélection financière qui empêchera toute diversification des profils au sein des établissements de formation.

Pour résoudre les problèmes de financement que connaissent certaines des écoles d'ingénieurs actuellement, la FAGE demande qu'une réflexion sur le financement des écoles soit menée et plus généralement une plus grande transparence dans le financement de l'enseignement supérieur. Il faut permettre aux écoles de proposer des enseignements et un accompagnement de qualité aux étudiants. Cependant, cela ne doit pas se faire grâce au porte-monnaie de ces derniers mais bien grâce à un engagement du MESRI quant au financement de l'ESR. D'autant plus que les propositions faisant peser la charge des études sur l'étudiant, par le biais de prêts ou par une hausse des frais d'inscription, assurent la mise en place d'une barrière financière nuisant à la mixité sociale nécessaire aux établissements.



La FAGE s'oppose à toute logique d'endettement des étudiants dans le cadre de l'accès aux formations d'ingénieurs, afin que ceux-ci ne soient pas la variable d'ajustement en matière de budget de l'établissement.

Déconstruire les représentations des jeunes, notamment dans les filières scientifiques et lutter contre la reproduction sociale

Souvent représentées comme particulièrement masculines, les études d'ingénieurs souffrent de nombreuses représentations. En effet, seulement 29% des étudiants ingénieurs sont des femmes. Si certains peuvent penser qu'il s'agit d'une question de profil, il s'agit bien souvent d'autocensure, les femmes s'orientant plus facilement vers des filières scientifiques universitaires.



Au-delà de cette question, il existe un réel biais lié à l'orientation lorsqu'on évoque la question des études d'ingénierie. La réputation, de difficile

sélection, des écoles d'ingénieurs fait que de nombreux jeunes se censurent dans leur orientation. La grande problématique qui se pose pour un grand nombre de jeunes est le passage par une classe préparatoire.

Afin d'agir de manière concrète pour les jeunes, la FAGE s'appuie sur un projet qui entend démystifier le regard que les jeunes peuvent porter sur l'enseignement supérieur au travers d'interventions en classe de 4ème, 3ème et 2nde ainsi que dans les structures socio-éducatives locales : lieux d'information jeunesse, maisons des jeunes et de la culture, maisons de quartier...

Le projet «What's the fac ?!» Ainsi que le projet «Femmes en Sciences» développé par la

fédération nationale des étudiants en sciences (AFNEUS) vise à échanger avec les collégiens et lycéens de manière à déconstruire les aprioris et les préjugés sur la masculinisation de ces formations. Débats mouvants,

ateliers en petits groupes, ciné-débats sont autant d'interventions qui permettent à chacun de s'exprimer.

Améliorer la pédagogie et les conditions de vie dans les classes préparatoires

Les classes préparatoires aux grandes écoles engendrent une situation de stress extrême chez la plupart des étudiants. L'abandon chez les étudiants en CPGE est grand, alors même qu'ils auraient le niveau pour réussir un cursus ingénieur puisque les CPGE ne préparent pas à l'intégration de ces cursus, mais bien au seul objectif de réussir un concours. Ces classes préparatoires cultivent une logique d'excellence et de travail ardue au détriment d'une pédagogie permettant l'épanouissement et la mise en compétence, et non en compétition, des étudiants. Les élus CNESER de la FAGE lutterons pour une amélioration des conditions d'études dans les CPGE par une transformation de la pédagogie mais également en favorisant l'accès aux soins des étudiants dans les centres de santé auxquels ils sont rattachés.



Parallèlement, des classes préparatoires intégrées aux écoles d'ingénieurs existent et sont là pour donner les clés aux jeunes pour réussir leur cycle d'ingénieur. De même certaines passerelles existent également entre les DUT et les écoles. Ces moyens d'accès s'axent plus généralement

sur une pédagogie formative préparant l'étudiant à intégrer un cursus plutôt qu'à préparer un concours. Ces accès permettent également de démocratiser un peu plus les écoles d'ingénieurs car la sélection à l'entrée est moins impressionnante à appréhender pour un lycéen.



La mixité dans les écoles d'ingénieurs se fera également en démystifiant les classes préparatoires afin de lutter contre l'auto-censure présente notamment chez les femmes. La FAGE propose de faire évoluer les classes préparatoires afin qu'elles s'inscrivent dans une logique de préparation aux études d'ingénieur et non seulement à la préparation d'un concours, comme c'est le cas actuellement pour les prépas intégrées aux écoles.

Enfin il est nécessaire d'entamer une réelle réflexion sur l'articulation de ce système de classes préparatoires pour proposer un système qui permette aux étudiants de mieux appréhender leurs études.

Mobilité internationale obligatoire : Garantir les mêmes chances pour l'ensemble des étudiants.

Facteur fondamental dans l'acquisition des compétences linguistiques et d'ouverture d'esprit, la mobilité internationale est un élément fondamental dans le cursus des élèves ingénieurs. A ce titre, la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) l'encourage depuis plusieurs années, et conseille même de rendre cette mobilité obligatoire. Alors qu'elle tend à se généraliser au sein de formations en ingénierie, de nombreux écueils persistent et les étudiants ne sont pas sur le même pied d'égalité vis-à-vis de cette opportunité.

Des moyens financiers sont nécessaires lorsque l'on souhaite étudier ou effectuer un stage à l'étranger.

Cependant, bon nombre d'étudiants ne bénéficient pas de ces moyens. Ainsi, nombreux sont ceux qui, pour financer leur mobilité, travaillent à l'étranger à l'instar d'effectuer un stage dans un établissement développant des compétences liées à la formation initiale de l'étudiant.



Le système d'aide sociale à la mobilité nécessite d'être réformé. Il paraît opportun de s'appuyer sur les COMUEs, qui, pour un certain nombre d'entre elles, ont

ouvert des Centres de Mobilité Internationale (CMI). Ces centres jouent le rôle de guichets uniques de la mobilité sortante. La FAGE demande à ce que les CMI soient généralisés pour garantir à chacun un meilleur recours aux droits et une information lisible sur les différents programmes de mobilité internationale.

Par ailleurs, un autre dispositif existe. Il s'agit de l'Aide à la Mobilité Internationale (AMI), qui représente une aide non négligeable pour de nombreux étudiants. Eligible sur critères sociaux, elle permet d'assurer une mobilité dans des conditions financières acceptables. Cependant, un trop grand nombre d'étudiants se refusent certaines mobilités car les aides ne sont pas

toujours adaptées à leur situation ou à la destination.



La FAGE souhaite que l'AMI soit réévaluée en fonction du coût réel de la vie dans les pays d'accueil, ainsi qu'ouverte aux étudiants non boursiers. Ces derniers, pour beaucoup d'entre eux, ne sont pas éligibles aux bourses sur critères sociaux et ne disposent pas des revenus suffisants pour pouvoir assurer financièrement une période de mobilité.

Approche par compétences et formation tout au long de la vie

L'approche par compétences est une position phare de la FAGE, qui s'appuie sur l'articulation des enseignements autour du savoir, du savoir-faire et du savoir-être pour appréhender une notion. Cette approche permet ainsi de constituer des blocs thématiques transversaux (généraux et préprofessionnels). Cette approche par compétences souhaitée par la FAGE est déjà partiellement appliquée dans de nombreuses écoles d'ingénieurs. La FAGE demande une généralisation de l'approche par compétences pour permettre plus de lisibilité aux diplômes pour le monde socio-économique mais également pour l'étudiant. C'est en généralisant cette approche et en délivrant un supplément au diplôme dans toutes les formations de l'enseignement supérieur que l'orientation et l'insertion professionnelle de chaque étudiant se concrétisera en fonction de ses attentes.



La FAGE défend la logique de formation tout au long de la vie notamment par l'approche par

compétences et souhaite un réel développement du dialogue autour de la thématique emploi formation entre les acteurs de l'enseignement supérieur et professionnels. En effet, construit sur la base de modules, les blocs de compétences pourront être capitalisables afin de permettre à chaque salarié d'accéder à une qualification et/ou à un diplôme complet à son propre rythme. C'est en ce sens que le monde de la formation professionnelle et celui de la formation initiale pourront dialoguer concrètement et permettre à chaque individu de s'inscrire dans une logique de formation tout au long de la vie.

L'engagement étudiant est aussi un des facteurs qui doit être pris en compte au sein des compétences acquises par les élèves ingénieurs. Si aujourd'hui le bénévolat associatif est assez valorisé, il faut qu'il le soit tout autant pour les élèves engagés dans un mandat de représentant étudiant. L'équipe CNESER de la FAGE soutient la reconnaissance de chaque engagement ainsi que la possibilité de le valoriser dans son cursus.

Stages

Au cours de la formation en ingénierie, les stages sont un passage obligatoire et déterminant. Mais cette étape du cursus n'est pas forcément aisée : recherche du terrain de stage, indemnités, compétences, place dans l'entreprise, autant d'éléments qui sont cruciaux pour sa réussite s'ils sont présents.

En 2015, la FAGE a obtenu l'augmentation des indemnités de stage, de 508 à 554 euros lorsque leur durée excède deux mois. C'est un premier pas, mais, bien conscient que les frais, notamment en termes de transport, peuvent être particulièrement élevés pour les étudiants en stage, la FAGE continue de demander à

ce que cette indemnité soit versée pour les stages de durée inférieure.

Il est nécessaire de mettre en œuvre des propositions de stages lisibles, mises à disposition directement par l'établissement et répondant aux attentes des différentes filières en termes d'acquisition de compétences. En effet, les étudiants doivent disposer d'un suivi individualisé leur permettant d'adapter leur projet professionnel, leurs attentes envers le monde professionnel. Cette orientation renforcée permettra d'assurer à chaque étudiant de maximiser les chances de voir son stage se dérouler au mieux.



L'encadrement durant la période de stage est également une priorité forte pour la FAGE. Trop souvent, l'étudiant stagiaire se trouvant face à une situation nouvelle, ne sait comment l'appréhender : c'est le rôle de l'enseignant référent que d'assurer des visites sur site et de porter conseil auprès de l'étudiant pour s'assurer que le stage se déroule au mieux. La FAGE souhaite renforcer le nombre d'encadrants de manière à, sans surcharger les enseignants, améliorer l'accompagnement et la pédagogie autour du stage.

Coordination territoriale et implication des écoles dans les établissements publics expérimentaux.

L'ordonnance du 12 décembre 2018 permet un nouveau mode de regroupement d'établissements d'enseignement supérieur. Cette ordonnance change la perspective de mutualisation et de partage des compétences en termes de formation. En effet, il est aujourd'hui possible qu'une école intègre un projet expérimental tout en gardant sa personnalité morale. Ces expérimentations doivent rendre possible la création de nouvelles coopérations et permettre aux étudiants ingénieurs de compléter leurs cursus en y additionnant des compétences qui n'étaient pas dispensées au sein de leur école.



Ces regroupements sont également une opportunité pour s'assurer que tous les étudiants puissent bénéficier d'une vie étudiante saine et d'un accompagnement adapté à chacun lorsqu'il est nécessaire. Les services de soin, l'accès au sport et à la culture sont d'autant de facteurs qui contribuent au bien-être et à la réussite de l'étudiant. Ces établissements d'un nouveau genre doivent permettre aux étudiants ingénieurs de bénéficier de ces services déjà existant et en cours de développement au sein des universités.

La CVEC est également au centre de toutes les questions au sein des écoles d'ingénieurs. Cette nouvelle source de financement au service du bien-être étudiant doit permettre aux écoles d'enrichir leur offre de services et d'augmenter la capacité d'un établissement à accompagner l'étudiant lorsqu'il en ressent le besoin. Les comités en charge de flécher les dépenses de cette collecte doivent être formés afin de développer une offre répondant aux besoins des étudiants ingénieurs. C'est également en travaillant avec les autres établissements proches que des projets comme des centres de soins, des infrastructures sportives ou des équipements plus durables pourront voir le jour et améliorer durablement les conditions de vie étudiante.

S'impliquer au sein du réseau

La FAGE est construite autour du principe de démocratie participative et a donc à coeur de permettre l'implication du plus grand nombre dans le cadre de l'élaboration des positions et des réflexions sur les sujets liés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Les élus nationaux, au delà de porter les positions du réseau de la FAGE, sont également au service de l'ensemble des élus.

Solliciter les élus nationaux de la FAGE



Pour les thématiques liées aux questions sociales ou une question au sein de votre CROUS vous pouvez contacter vos élus au Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) : cnous@fage.org



Pour une question liée au fonctionnement de votre école, COMUE ou Université vous pouvez solliciter les élus au CNESER : cneser@fage.org

Contribuer à l'élaboration des positions de la FAGE



Commission Permanente des Affaires Académiques (CPAA) : cpaa@fage.org
Commission Permanente des Affaires Sociales (CPAS) : cpas@fage.org
Commission Sectorielle de Santé (C2S) : c2s@fage.org



Retrouvez les conclusions des Etats Généraux sur les Jeunes et l'Europe sur le site internet de la FAGE



Retrouvez les conclusions des Etats Généraux de la Démocratisation de l'ESR sur le site internet de la FAGE

Les États Généraux



La FAGE organise également des cycles de dialogue structuré afin de construire ces positions sur des thématiques précises.

C'est l'occasion pour les membres du réseau de participer à la construction d'un socle de positions sur une thématique qui change à chaque cycle.

Le dernier cycle d'États Généraux qui s'est achevé en mars 2019 portait sur les jeunes et l'Europe

Défendre les étudiants



La FAGE défend également les étudiants de manière individuelle en les informant sur leurs droits et en les accompagnant dans leurs démarches. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : mesdroits@fage.org



Comment voter ?

NE VOTEZ PAS SEUL !

La procédure est longue et compliquée, il est nécessaire d'être le plus rigoureux possible. Des sessions de vote seront organisées dans chaque ville pour s'assurer de la validité des votes.

Le matériel de vote doit être utilisé de la manière suivante :

> ÉTAPE 1

Insérer le bulletin de vote (et non pas la profession de foi) dans l'enveloppe n°1 (bleue), sans la cacheter et sans y apporter de signe distinctif.



> ÉTAPE 2

– Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 et y inscrire le nom, le prénom, et l'établissement tels qu'ils apparaissent sur la liste électorale

- **Signer**
- Cacheter l'enveloppe n°2

ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	
code d'identification : XXXXX	
Nom :	
Prénom :	
Etablissement :	
Signature :	
ENVELOPPE N°2	



> ÉTAPE 3

- Insérer l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 pour l'envoi
- Cacheter l'enveloppe n°3
- L'affranchissement n'est nécessaire que si vous expédiez l'enveloppe depuis l'étranger

Monsieur le Président de la Commission Nationale	LETTRE PRIORITAIRE T
ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	N° 119 10/10/10 1122, 10/10 10/10/10/10/10
ENVELOPPE N°3 NE PAS OUVRIR	
MESR AUTORISATION xxxxxx 75xxx PARIS CEDEX xx	



La période de vote débute le 10 juin. Tout vote envoyé avant sera invalidé !

Plus d'infos :



FAGE



La_FAGE



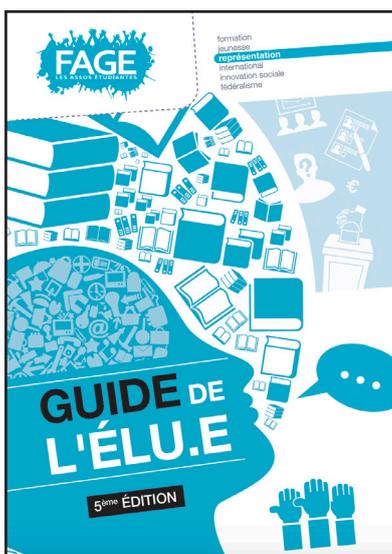
https://www

www.fage.org



**Pour contacter les élu.e.s
CNESER :**

www.cneser@fage.org



**Retrouvez toutes les informations
nécessaires pour un élu dans le
Guide de l'Élu.e**

>>> Demander le Guide de l'Élu.e <<<

<http://www.fage.org/formations/gde.htm>



Orlane François
Présidente,
presidente@fage.org
06 86 63 41 44



Marine Ribals
Vice-présidente en charge
des Affaires Académiques
affairesacademiques@fage.org
06 33 00 55 74

